

CAHIER DES CHARGES

Expérimentation d'un programme de prévention de la perte d'autonomie axé sur le dépistage multidimensionnel du déclin fonctionnel lié à l'âge

(« ICOPE »)

NOM DU PORTEUR : Ministère des solidarités et de la santé – Direction générale de la santé (DGS), Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), Direction générale de l'organisation des soins (DGOS)

PERSONNES CONTACT : DGS : Eliane VANHECKE – <u>eliane.vanhecke@sante.gouv.fr</u> – 04 40 56 58 24 ; Coline BOULLARD – <u>coline.boullard@social.gouv.fr</u> – 01 40 56 66 66 ; DGOS : Anne-Noëlle MACHU – <u>anne-noelle.machu@sante.gouv.fr</u> – 01 40 56 45 97 – Marie-Gabrielle RIETSCH – <u>marie-gabrielle.rietsch@sante.gouv.fr</u> – 01 40 56 40 92

Résumé du projet

Les soins aux seniors sont encore trop centrés sur l'identification des maladies et leur traitement et ne prennent pas suffisamment en compte la prévention et l'approche fonctionnelle.

Le programme ICOPE de l'OMS préconise des parcours de soins intégrés pour les seniors reposant sur une démarche de prévention structurée. L'approche est fonctionnelle, déterminée par l'évaluation et le suivi des capacités intrinsèques (locomotion, état nutritionnel, santé mentale, cognition, audition, vision). Une expérimentation de la démarche a été prévue par la stratégie « Vieillir en bonne santé » 2020-2022, en vue d'adapter le programme OMS au contexte français, tester les organisations innovantes possibles et définir un modèle de financement. Ce cahier des charges est issu de travaux de co-construction menés avec des acteurs de terrain dans les suites d'un appel à manifestation d'intérêt.

Le modèle organisationnel défini vise la population des seniors de 60 ans et plus, en amont de la perte d'autonomie, avec une priorisation sur les seniors en situation de vulnérabilité. La démarche est structurée par le recours à des tests standardisés et des outils numériques support. Elle recherche la participation active des seniors. Le déploiement s'appuie sur des organisations pluri professionnelles d'acteurs de soins primaires et leur capacité à établir les collaborations requises dans une approche communautaire coordonnée. Le modèle économique repose sur le financement des actions innovantes de la démarche.

L'objet de l'expérimentation est de vérifier la faisabilité du modèle en vie réelle et dans différents contextes territoriaux, d'identifier les caractéristiques des différents modes d'approche, les freins et les leviers déterminants dans la réussite de la démarche.

CHAMP TERRITORIAL:

	Cocher la case
Local	
Régional	
National	×

CATEGORIE DE L'EXPERIMENTATION :

	Cocher la case
Organisation innovante	
Financement innovant	×
Pertinence des produits de santé	

Renseigner le tableau en annexe 2

Description du porteur

Le projet est porté par les directions d'administration centrale du ministère des solidarités et de la santé : la Direction générale de la santé (DGS) et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) avec l'étroite contribution de la Direction générale de l'organisation des soins (DGOS).

Présentation des partenaires impliqués dans la mise en œuvre de l'expérimentation

Les coordonnées du porteur national et des porteurs expérimentateurs, sont renseignées en Annexe 1.

Table des matières

I.	C	ontexte et Constats	0
II.	0	bjet de l'expérimentation	1
Ш	•	Objectifs	2
	3.1	Objectifs stratégiques	2
	3.2	Objectifs opérationnels	3
IV		Description de l'expérimentation	4
	1.	Population Cible	4
	2.	Modalités d'interventions et d'organisation proposées (services/parcours/outils)	6
	2.1	Modèle organisationnel du parcours expérimental ICOPE	6
	2.2 exis	Les outils numériques support d'ICOPE et leur inclusion dans l'environnement numéri tant et à venir	•
	2.3	Communication et formation adossées à la démarche ICOPE :	13
	2.4	Information sur les protocoles de coopération entre professionnels de santé	14
	3.	Professionnels concernés dans la mise en œuvre de l'expérimentation	15
	4.	Terrains d'expérimentation	15
٧.	E	ffets attendus et évaluation	16
	1.	Effets attendus	16
	2.	Evaluation de l'expérimentation proposée	18
VI		Conditions d'expérimentation	23
	1.	Catégorie de l'expérimentation	23
	2.	Champ d'application territoriale	23
	3.	Durée et calendrier de l'expérimentation	24
	4.	Nature et traitement des données	25
	5.	Systèmes d'information	25
	6. d'in	Obligations règlementaires et recommandations de bonnes pratiques en matière de sys formation et de traitement de données de santé à caractère personnel	
	7.	Gouvernance de l'expérimentation	
	8.	Modalités de révision annuelle du cahier des charges	

VII.		C	Critères et modalités de candidature	29
VIII.		F	inancement de l'expérimentation	30
1.	į	٨	Modèle économique	30
2.		٨	Modalité de financement de la prise en charge proposée	31
	a.		Prestations dérogatoires	31
	b.	,	Crédits d'amorçage et d'ingénierie	35
	c.		Volumétrie pour l'expérimentation	37
3.		В	Besoin de financement	38
	a.		Synthèse du besoin de financement pour les porteurs expérimentateurs issus de l'AMI	38
	b.		Synthèse du besoin de financement pour les porteurs expérimentateurs retenus à l'appel didatures	
	c.		Synthèse du besoin de financement pour l'ensemble de l'expérimentation	39
IX.		L	iens d'intérêts	40
Χ.	Εl	ér	ments bibliographiques / expériences étrangères	40
Ann	exe	es	S	42



I. <u>Contexte et Constats</u>

Une offre de prévention en santé à renforcer en soins primaires

La prévention et la promotion de la santé constituent une priorité de la stratégie nationale de santé (SNS) 2018-2022 révélée plus précisément dans son premier axe.¹ Ainsi, depuis 2018, une politique volontariste de prévention s'est engagée avec le lancement du plan national de santé publique « Priorité prévention ».²

Le développement de la prévention chez les offreurs de soins constitue un des défis de la SNS, avec la nécessité d'un « virage préventif » souligné par le Haut conseil de santé publique (HCSP) dans son rapport préliminaire à l'élaboration de la SNS, de même que l'intégration de la prévention intégrée en routine aux soins primaires portée par le Haut conseil de l'Assurance maladie dans son avis du 28 juin 2017.³

Les modalités et le contenu de financement constituent notamment un des principaux freins au développement de la prévention par ceux-ci.⁴ Le HCSP souligne également l'absence d'un système d'information comportant les données individuelles nécessaires à la prise en charge préventive et au suivi des patients.

Une offre à renforcer spécifiquement pour les seniors

L'approche sanitaire des seniors est encore trop centrée sur l'identification des maladies et leur traitement. Les travaux sur le concept de fragilité et les démarches de repérage de la fragilité ont permis d'évoluer vers une approche préventive, en amont de la perte d'autonomie. Cependant, la fragilité reste un concept aux limites incertaines, mal appréhendé en soins primaires et ciblant une population restreinte à un profil à risque particulier.

Le contexte épidémique à Covid-19 et le confinement des seniors mettent par ailleurs en lumière le besoin de renforcer la prévention à leur intention ainsi que leurs capacités à se l'approprier. Les mesures imposées par l'épidémie ont en effet rapidement soulevé les effets délétères du confinement, parmi lesquels la sédentarité et l'inactivité physique ainsi que les troubles de santé psychique liés à l'isolement et le poids des inégalités sociales sur la santé. Ces facteurs impactent particulièrement les seniors en majorant notablement les risques de perte d'autonomie. Ce contexte souligne également l'importance d'anticiper les besoins des seniors dans une démarche proactive d'« aller vers ».

Une offre de prévention se développe dans les territoires à travers les conférences de financeurs de prévention de la perte d'autonomie créées par la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, dans lesquelles figurent notamment les caisses de protection sociale et les collectivités. Les Contrats locaux de santé (CLS) à l'échelle des communes proposent également des interventions dans les domaines de la prévention en santé, en faveur de publics âgés ou isolés à l'échelon territorial au plus près des habitants. Le déploiement des CLS sur l'ensemble du territoire national est attendu début 2022. Ces offres encore récentes méritent d'être mieux exploitées, optimisées et articulées avec le secteur des soins primaires.

¹ La stratégie nationale de santé 2018-2022

² Priorité prévention : rester en bonne santé tout au long de sa vie

³ HCAAM Refonder les politiques de prévention et de promotion de la santé

⁴ HCSP. La place des offreurs de soins dans la prévention. Juillet 2018

Le programme ICOPE de l'OMS

L'OMS promeut un programme de dépistage multidimensionnel dit « ICOPE » (pour « Integrated Care for Older People »). Ces Soins Intégrés pour les Personnes Agées constituent une approche communautaire qui permet aux professionnels de santé, incluant notamment les services sociaux, de favoriser une démarche personnalisée et intégrée pour prévenir la perte des fonctions et la perte d'autonomie des personnes avançant en âge. Ce programme s'appuie sur l'évaluation de six grandes fonctions déterminantes pour l'autonomie des personnes (fonctions dénommées « capacités intrinsèques ») : la locomotion, l'état nutritionnel, la santé mentale, la cognition, l'audition et la vision, en intégrant la dimension sociale.

Le programme de l'OMS est conçu à destination du public des 60 ans et plus, pour une réalisation en soins primaires. Il propose des modèles préétablis d'évaluation et de prise en soins de la capacité intrinsèque, en complément de l'approche clinique traditionnelle.

La première étape de dépistage est envisagée pour une exécution rapide, ne nécessitant pas ou peu de compétences spécifiques et réalisables en autogestion. En cas d'anomalie, lui succède l'étape d'évaluation qui relève d'abord des soins primaires. Le programme ICOPE insiste sur la prise en compte des valeurs, des priorités et du contexte social du senior et le soutien du senior dans le maintien de son autonomie.

Cette nouvelle approche préventive structurée du déclin fonctionnel offre l'opportunité de développer les pratiques préventives à destination de l'ensemble des seniors et en amont même de la fragilité.

Ainsi, la stratégie nationale globale pour prévenir la perte d'autonomie 2020-2022 « Vieillir en bonne santé » prévoit une expérimentation de ce programme de dépistage partant du modèle ICOPE de l'OMS pour renforcer la prévention à destination de ce public et vient en soutien d'un « changement des mentalités et des représentations, d'une révolution culturelle dans notre pays ».

Le ministère des solidarités et de la santé et la Caisse nationale d'assurance maladie ont lancé conjointement en 2020 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en vue de sélectionner des porteurs de projets organisationnels innovants répondant aux objectifs du programme ICOPE de l'OMS et sur la base desquels un nouveau mode de financement pourrait être expérimenté. Le gérontopôle de Toulouse, centre collaborateur de l'OMS, ayant lancé une initiative locale avec l'appui de l'ARS Occitanie depuis 2019, a contribué au développement du programme ICOPE. Ce cahier des charges résulte de travaux de co construction conduits depuis janvier 2021 avec les porteurs expérimentateurs présélectionnés à l'appel à manifestation d'intérêt et la contribution spécifique du gérontopôle de Toulouse.

II. Objet de l'expérimentation

L'expérimentation d'un dépistage multidimensionnel du déclin fonctionnel lié à l'âge a pour objet de mener dans plusieurs territoires une démarche de prévention structurée du déficit fonctionnel lié à l'âge, selon la démarche « ICOPE » de l'OMS, en outillant les acteurs de soins primaires et en évaluant l'implémentation de cette démarche en vie réelle (conditions de faisabilité et d'adaptation au système de santé français).

Cette démarche expérimentale s'adresse à la population à partir de 60 ans et plus, dès en amont de la fragilité et de la survenue de la dépendance et porte un ciblage prioritaire sur les seniors les plus vulnérables. Elle cherche l'implication active des seniors.

Sa mise en œuvre nécessite la convergence et la coordination des organisations, des professionnels et des dispositifs existants sur un territoire dans une approche et réponse intégrée.

Les enjeux sont de développer les démarches de ciblage des populations, en particulier les plus à risque de perte d'autonomie et de mobiliser les différents acteurs des soins primaires avec et en appui des médecins traitants. Cela nécessite l'évolution des pratiques professionnelles, la mise en œuvre de nouvelles organisations et de nouveaux modes de financement.

III. Objectifs

3.1 Objectifs stratégiques

Objectifs stratégiques prioritaires

- Améliorer chez les seniors la précocité du diagnostic et de la prise en soins⁵ du déclin des capacités fonctionnelles en prévention de la perte d'autonomie
- Intégrer dans les pratiques des communautés d'acteurs des soins primaires des actions de repérage/dépistage et de prise en soin du déclin fonctionnel
- Renforcer les capacités des seniors à entretenir leur santé fonctionnelle
- Repérer prioritairement les pertes de capacité fonctionnelle chez les seniors les plus à risques du fait d'une situation de vulnérabilité (précarité socio-économique, isolement social, éloignement géographique, éloignement des soins, statut d'aidant).

Objectifs stratégiques secondaires

- Renforcer la coordination, l'organisation des services de santé communautaires et le développement du numérique en santé dans le champ de la prévention
- Orienter l'accès à l'offre de prévention des territoires vers les populations des seniors qui en ont le plus besoin.

⁵ La notion de soins est utilisée ici au sens du « care », incluant les soins sanitaires, médico-sociaux et l'accompagnement social.

3.2 Objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels

- Former et mobiliser les acteurs de soins primaires sur le repérage/dépistage et l'évaluation du déficit des capacités intrinsèques (sur la base de l'outil OMS adapté au contexte français)
- S'appuyer sur des compétences à l'approche motivationnelle pour accompagner les seniors aux changements de comportements dans le respect de leurs priorités
- Structurer une organisation locale des acteurs pour la réalisation des différentes étapes de la démarche ICOPE
- Mettre en œuvre une démarche d'« aller vers » et mobiliser un partenariat local pour inclure prioritairement les seniors en situations de « vulnérabilité » telles que définies dans cette expérimentation, à savoir précarité, isolement social, géographique ou éloignement du système de soins, en situation d'aidant.
- Faciliter l'orientation des seniors vers les actions de prévention des territoires sur la base d'un état des lieux des ressources de prévention du territoire
- Impliquer les seniors dans l'auto suivi de leur santé fonctionnelle par la mise à disposition d'un outil simple d'utilisation
- Assurer la qualité des actions de dépistage des capacités en limitant le surdiagnostic (éviter les faux positifs) et par une approche éthique respectueuse des souhaits de la personne
- S'appuyer sur des outils numériques.

Leviers d'action

- Recours à un système numérique support en lien avec les outils régionaux e-parcours
- Articulation avec les programmes de prévention développés par les différents membres des conférences de financeurs de la prévention de la perte d'autonomie
- Appui pour les territoires qui en disposent sur les Contrats locaux/territoriaux de santé et les structures de soins coordonnées.

IV. <u>Description de l'expérimentation</u>

1. Population Cible

L'expérimentation s'adresse aux seniors âgés de 60 ans et plus, à domicile et autonomes, d'un territoire en incluant une priorisation à destination des personnes les plus à risque de perte d'autonomie.

a. Critères d'inclusion

Les seniors de 60 ans et plus, autonomes - robustes, préfragiles, fragiles -, vivant à domicile (habitat intermédiaire inclus), avec une intégration prioritaire des seniors en situation de vulnérabilité.

Les critères de vulnérabilité sont définis par :

- l'isolement social et/ou géographique (critères d'identification : zones identifiées à risque et repérage d'une situation d'isolement) ;
- la précarité socio-économique (critères d'identification : bénéficiaires et demandeurs d'aides sociales, recours à des associations travaillant auprès des personnes précaires) ;
- le statut d'aidant ;
- l'éloignement des soins ou d'un suivi régulier : identifié au travers des critères suivants : seniors sans médecin traitant ou sans consultation de soins ambulatoires depuis plus de douze mois ; seniors sans pathologie chronique moins bien suivis médicalement et plus à risque d'échapper à une approche médicale préventive.

La démarche d'« aller vers » les seniors en situation de vulnérabilité est inhérente à la conduite de l'expérimentation et son organisation doit être spécifiquement décrite pour chaque porteur expérimentateur.

b. Critères d'exclusion

Les seniors en situation de perte d'autonomie (GIR 1 à 4) à domicile ou en établissement ou service médicosocial (ESMS) et ceux bénéficiant de l'allocation personnalisée d'autonomie) (APA;

Les seniors hospitalisés au long cours (USLD, psychiatrie, autres services);

Les seniors en situation de handicap hébergés;

Les seniors bénéficiant de prestations d'aides à la toilette, l'habillage, la prise des repas, les transferts ou les déplacements.

c. Effectifs concernés par l'expérimentation

L'effectif de la population à atteindre dans de cadre de l'expérimentation est défini par territoire. La

4

population est circonscrite selon les capacités de mise en œuvre de la démarche pour chaque porteur expérimentateur et s'inscrit dans l'effectif global cible défini au niveau national pour répondre aux besoins de l'évaluation.

Le tableau, ci-dessous, détaille les effectifs par porteur expérimentateur retenus dans le cadre de l'AMI ICOPE 2020 et l'appel à projet complémentaire 2022, ayant confirmé leur participation à l'expérimentation, pour un **total de 54 538 séniors**.

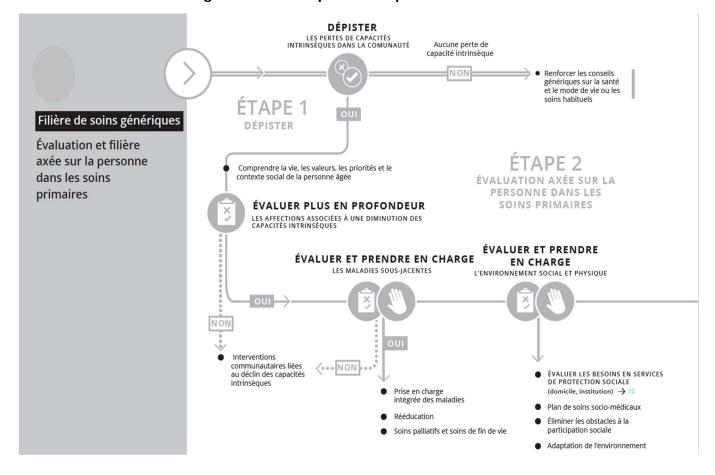
Dárian	Sélection		Nbre de seniors par
Région		Porteur expérimentateur	expérimentateur
Auvergne Rhône- Alpes	AMI 2020	HCL	4 855
Centre Val de Loire	AAP 2022	CHU de Tours	4 500
Corse	AMI 2020	FFCIS	1 819
Grand Est	AAP 2022	InterCPTS du Haut-Rhin ⁶	4 500
Navvalla Aquitaina	AAP 2022	DAC 17	3 000
Nouvelle Aquitaine	AAP 2022	CPTS de Haute-Corrèze	1 311
	AMI 2020	Filieris	3 469
Occitanie	AMI 2020	Gérontopôle de Toulouse	10 000
	AMI 2020	PTA 46	1 200
2101	AMI 2020	MF PACA	738
PACA	AMI 2020	CPTS PACA ⁷	4 613
Pays de Loire	AMI 2020	InterURPS PDL	13 533
Réunion	AAP 2022	CPTS Grand Sud Réunion	1 000

⁶ Collectif CPTS 68, représenté pour l'expérimentation ICOPE par la CPTS de Mulhouse Agglomération et la CPTS de Colmar Agglo

⁷ La CPTS Pays des Sorgues et Luberon sera porteur expérimentateur pour le compte des autres CPTS du projet

2. Modalités d'interventions et d'organisation proposées (services/parcours/outils)

2.1 Modèle organisationnel du parcours expérimental ICOPE



ÉTAPE 3 ÉLABORER UN PLAN DE SOINS PERSONNALISÉS

- d'établissement d'objectifs axés sur la personne
- Équipe pluridisciplinaire
- Concevoir un plan de soins comprenant des interventions à composantes multiples, la prise en charge des maladies sous- jacentes, l'autoprise en charge, ainsi que les soins socio-médicaux

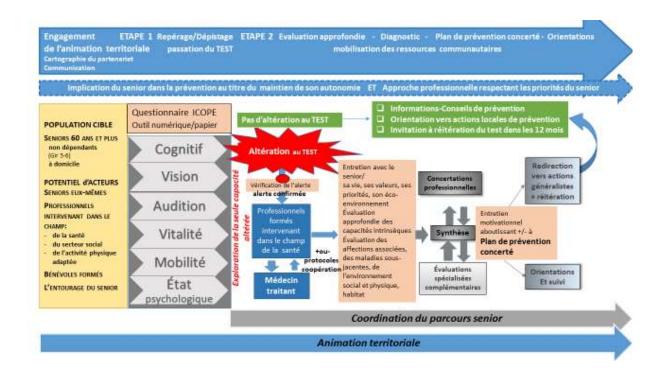
ÉTAPE 5

MOBILISER LES COMMUNAUTÉS
ET SOUTENIR LES AIDANTS

ÉTAPE 4

ASSURER LA FILIÈRE
D'ORIENTATION
ET LE SUIVI DU PLAN DE SOINS
AVEC DES LIENS VERS DES SOINS GÉRIATRIQUES
SPÉCIALISÉS

Sur cette base, la mise en œuvre de l'expérimentation co construite avec les porteurs de projets repose sur le schéma organisationnel d'ensemble suivant :



L'expérimentation porte sur les premières étapes, qui constituent en France les étapes innovantes de la démarche ICOPE :

- une stratégie continue « d'aller vers » et de mobilisation des partenariats, d'organisation des parcours
- l'étape 1 de dépistage reposant sur la démarche « d'aller vers »
- l'étape 2 d'évaluation, incluant
 - o la gestion et la vérification des alertes,
 - o l'entretien sur la vie, les valeurs, les priorités, le contexte social et l'environnement du senior,
 - o la réalisation du ou des tests d'évaluation approfondie,
 - o l'articulation avec le médecin traitant si ce n'est pas lui qui engage cette étape,
 - o l'élaboration d'un projet de plan de prévention,
 - o la discussion de projet de plan avec le senior sous la forme d'un entretien motivationnel pour aboutir à un plan de prévention,
 - o le renseignement du dossier « patient ».

Plus précisément, la démarche repose sur la mise en œuvre suivante :

La mobilisation, la structuration et l'entretien d'un partenariat spécifique est indissociable de la démarche. **Une animation territoriale** doit être engagée au lancement du programme pour la

8

mobilisation et la construction de partenariats locaux afin de définir et coordonner une démarche proactive « d'aller vers » et faciliter l'inclusion prioritaire des seniors en situation de vulnérabilité. Elle comprend les actions de communication à destination des différents acteurs du ou des territoires pouvant contribuer au repérage/dépistage et les modalités d'articulation à construire entre l'écosystème des seniors des territoires et l'équipe locale projet ICOPE.

Ainsi, elle vise à élargir le repérage et la passation des tests de l'étape 1 au-delà de l'intervention des professionnels de soins primaires en incluant notamment les acteurs sociaux des territoires, tels que les assistants sociaux, les collectivités locales, les caisses de sécurité sociale et de retraite, des organismes caritatifs (cf. description ci-dessous de l'étape 1).

Les établissements de santé des territoires concernés peuvent également repérer des seniors en sortie d'hospitalisation ou lors d'un passage aux urgences, leur recommander le test en auto-dépistage ou les orienter vers la réalisation du test.

La démarche peut inclure de manière spécifique le SAMU (ou le service d'accès aux soins (SAS)) si le territoire comporte une expérimentation dont c'est l'objet. Ces services sont souvent sollicités pour intervenir auprès de personnes âgées autonomes à domicile sur demande de soins non programmés ou suite à une chute donnant lieu à des interventions à domicile sans passage aux urgences. Une information pourrait être délivrée au sénior, à son entourage et/ou aux professionnels de santé sur la démarche ICOPE et son intérêt pour le senior concerné ou son aidant.

Cette étape de mobilisation du partenariat permet en outre d'articuler la démarche avec les actions de prévention des territoires et l'offre d'aval nécessaire aux parcours de soins.

L'animation territoriale est à poursuivre dans le temps pour entretenir, évaluer et renouveler ce partenariat.

L'étape 1 comprend la réalisation du test de dépistage, simple et rapide conduit selon les six capacités intrinsèques : locomotion, vitalité, santé psychique , cognition, audition, vision⁸. Elle repose sur une série de questions et de tests permettant d'identifier ou non une altération fonctionnelle.

Ce test dure 8 à 10 minutes en moyenne. Il peut être réalisé en autotest ou avec l'assistance d'un intervenant, sous format papier ou support numérique. Le format numérique sera la modalité de réalisation privilégiée (cf. infra : support numérique).

Cette étape consiste pour les professionnels intervenants à présenter le programme ICOPE au senior, l'informer et le sensibiliser à l'intérêt d'évaluer ses capacités fonctionnelles par ce test, l'inviter à s'autoévaluer ou l'assister dans la passation du test.

Elle repose sur la contribution d'un panel d'acteurs potentiellement large, acteurs qui peuvent ne pas être issus du secteur sanitaire mais également du champ social ou associatif, pour orienter le senior vers l'autotest ou vers d'autres acteurs pour l'assister dans la passation du test.

9

⁸ D'après la littérature scientifique, ces six capacités intrinsèques sont déterminantes dans le maintien de l'autonomie des seniors.

La rémunération dérogatoire mentionnée au VIII-2 des différents acteurs assistant le senior dans la passation du test concerne les professionnels de santé⁹ et tous professionnels des établissements et services de santé.

En effet, outre la place qui pourra être donnée au secteur associatif, cette étape repose sur la mobilisation dans les territoires de professionnels ayant déjà pour missions l'évaluation des besoins des seniors et/ou la contribution à la prévention de la perte d'autonomie, par exemple :

- les assistants sociaux travaillant au sein de structures publiques ou reconnues d'utilité publique,
- les évaluateurs des caisses de retraite (CARSAT, CCMSA...),
- les professionnels de centres de santé (Agirc-Arcco ...),
- les animateurs d'actions de prévention ou les intervenants en éducation activité physique adaptée (EAPA hors structure de soins).

Cette liste n'est pas exhaustive et n'exclut pas de faire appel à d'autres acteurs dont la participation apparaîtrait pertinente (comme évoqué avec la construction du partenariat pour la démarche d'aller vers).

L'assistance à la passation du test repose sur une formation des professionnels concernés.

Une part des seniors pourra réaliser elle-même les tests en auto-évaluation, pour ceux qui seront en capacité de le faire.

Une réitération est à organiser à minima tous les ans et pourra être adaptée selon le besoin spécifique évalué par le clinicien (besoin de réitération plus rapprochée).

L'étape 2 repose sur la réalisation d'une évaluation approfondie de la capacité ou des capacités intrinsèque(s) altérée(s) par des tests complémentaires. Le passage à cette étape 2 nécessite dans certains cas une vérification préalable par un professionnel de santé de l'altération détectée de la ou des capacités intrinsèques si le test de dépistage a été réalisé par le senior seul ou avec l'aide d'un intervenant non professionnel de santé. Dans toutes les situations, un échange est établi avec le médecin traitant afin de valider l'engagement de cette évaluation approfondie.

Cette étape fait exclusivement appel à des professionnels de santé formés (cf. chapitre IV.3 du cahier des charges).

- Des missions de **gestion et de coordination techniques** sont nécessaires pour le suivi et le traitement des résultats des tests. Il s'agit d'assurer la gestion des flux d'information entre l'étape 1 et l'étape 2 pour l'identification des tests nécessitant une évaluation approfondie (« alerte »), une éventuelle validation préalable (« vérification ») et l'organisation de l'évaluation lorsqu'elle est nécessaire.

10

⁹ relevant du code de la santé publique ou professionnels dont les interventions sont prévues par ce code

- Une **évaluation approfondie** de la (les) capacité(s) intrinsèque(s) atteinte(s) sera réalisée par un professionnel de santé formé à la démarche.
 - Cette évaluation consiste à confirmer et préciser le niveau de l'altération de la capacité atteinte en s'appuyant sur les schémas établis par l'OMS concernant le déroulé de l'étape 2 dans chacune des filières de soins correspondant à l'altération de la ou des capacités à explorer; cette évaluation intègre notamment d'autres outils spécifiques. Elle s'inscrit dans un entretien avec le senior considérant ses conditions de vie, ses valeurs, son contexte social, ses priorités et ses motivations. Seront recueillis à cette étape des critères soulignant une vulnérabilité sociale.

Si cette évaluation approfondie n'est pas réalisée par le médecin traitant, celui-ci assurera l'évaluation médicale complémentaire dans les conditions classiques de droit commun. Cette consultation permet de prendre en compte les affections associées, des maladies sous-jacentes, leurs prises en charge ainsi que les besoins sociaux ou d'adaptation de l'environnement et le besoin d'orientation vers d'autres professionnels spécialisés. Les échanges entre le professionnel de santé chargé de l'évaluation et le médecin traitant donnent lieu à une **synthèse** et la mise en place d'un projet de **plan de prévention** par le médecin traitant ou le professionnel qui a conduit l'évaluation en lien avec le senior et le médecin.

Sur cette base, un nouvel entretien, désigné ici « entretien motivationnel », sera organisé avec le senior, hormis les cas pour lesquels il n'apparaitrait pas nécessaire, par le même professionnel qui a conduit l'évaluation approfondie. Ce temps spécifique permettra un ajustement du plan de prévention selon les priorités du senior par une démarche capable de renforcer la motivation et l'engagement du sénior dans le maintien de son autonomie et d'assurer la mise en œuvre de décisions concertées. Seront recherchées avec le senior des solutions de proximité permettant son engagement. Cet entretien aboutira à la finalisation du plan de prévention.

Le professionnel de santé pourra solliciter des évaluations complémentaires selon le cas et l'organisation locale. Ces évaluations complémentaires s'appuieront sur les financements de droit commun, existants ou d'autres financements spécifiques.

Cette étape 2 s'appuie sur :

- Un professionnel de santé chargé de la coordination du parcours en lien avec le médecin traitant lorsque celui-ci ne réalise pas l'évaluation approfondie
- La mobilisation du réseau partenarial nécessaire aux orientations. Le recours à la télémédecine et les circuits courts d'orientation spécialisée pourront être mobilisés. Les porteurs expérimentateurs devront actionner des partenariats, voire établir des conventions, interroger les acteurs de prévention du territoire pour étudier les modalités d'actions complémentaires à l'issue de l'étape 2.

Pour les seniors sans médecin traitant, l'organisation mise en œuvre doit pouvoir proposer une offre pour l'accès à un médecin.

L'orientation vers les services adéquats devra être prévue pour lever les obstacles sociaux ou environnementaux qui auraient été mis en évidence lors de l'entretien avec le senior.

Cette démarche suppose tout au long du parcours la recherche de l'implication du senior et une approche motivationnelle respectant les choix du senior et ses priorités.

Les étapes suivantes déroulent le parcours de soins et d'orientation vers des actions de prévention ou de soins. Elles s'appuient sur l'offre sanitaire et sociale des territoires ainsi que sur la coordination des acteurs en vue d'une réponse intégrée en mobilisant les dispositifs, outils ou démarches en cours de déploiement sur le territoire telles que le plan personnalisé coordonné de soins. Elles ne font pas l'objet de financements propres dans le cadre de cette expérimentation.

L'organisation des étapes du parcours s'appuie sur une ou des structures d'exercice coordonné telles que les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), des maisons de santé pluridisciplinaires ou des centres de santé présents sur les territoires selon une logique de responsabilité populationnelle.

2.2 Les outils numériques support d'ICOPE et leur inclusion dans l'environnement numérique existant et à venir

La réalisation du test de dépistage de l'étape 1 pourra s'appuyer :

- soit sur l'outil numérique « ICOPE monitor » mis à disposition par le gérontopôle de Toulouse, et sous réserve de sa mise en conformité règlementaire et au regard de la doctrine technique du numérique en santé¹⁰, sachant que cet outil est accessible en application mobile ou en chatbot et donne accès à deux profils : les professionnels ou les seniors ;
- soit sur un outil de même contenu déployé par le GRADES sous pilotage de l'ARS.

Le recueil de données des tests de l'étape 1 sera articulé aux outils de coordination régionaux pour la suite du parcours.

L'homogénéité du questionnaire « test » de l'étape 1 entre tous les territoires expérimentateurs sera assurée par une gouvernance nationale (cf. Infra) avec l'appui d'une commission d'harmonisation des outils et des pratiques en veillant à maintenir la philosophie du programme OMS et le respect des fondements scientifiques.

En matière de e-santé, chaque ARS mettra en œuvre le schéma de fonctionnement qui correspond le mieux à son organisation locale et à ses choix stratégiques. Deux grandes options sont envisagées pour ce schéma :

- duplication du test développé par le gérontopôle de Toulouse en reprenant ses spécifications (cf. annexe 5);
- utilisation de l'outil développé au gérontopôle de Toulouse par contractualisation avec le CHU précisant les conditions d'usage et dans une gouvernance commune des utilisateurs

-

¹⁰ En particulier : intégration de l'identité national de santé et de la base RPPS+

sur les évolutions techniques et fonctionnelles et leurs financements (commission d'harmonisation des outils et des pratiques).

Dans le respect des règles du RGPD, les données collectées dans le cadre de l'expérimentation peuvent être utilisées à des fins de recherche: il appartient à chaque ARS de définir sa stratégie sur le sujet en lien avec les acteurs concernés en région. Au choix des acteurs, ces données peuvent être ou non transmises au gérontopôle de Toulouse. Dans tous les cas, il sera souhaitable qu'elles puissent être transmises au Health Data Hub.

Les résultats aux questionnaires test de l'étape 1 pourraient être intégrés à terme dans l'espace numérique santé (ENS) des personnes.

2.3 Communication et formation adossées à la démarche ICOPE :

La mise en place de ce programme expérimental nécessite des actions de communication et de formation spécifiques à la démarche ICOPE. Ces actions constituent une garantie pour accompagner l'évolution des pratiques professionnelles.

4 niveaux sont identifiés:

- une information globale sur la présentation généraliste du programme et de ses modalités de déclinaison locale vers les professionnels et les usagers,
- une formation à l'étape 1 d'accompagnement à la passation du test, destinée aux acteurs chargés de la réalisation de cette étape, concernant un large panel d'acteurs,
- une formation à la gestion des alertes, concernant un nombre restreint d'acteurs, dépendant du choix d'échelle organisationnelle par les porteurs expérimentateurs (niveau CPTS, MSP...),
- une formation à l'évaluation (étape 2), réservée aux professionnels de santé identifiés pour assurer cette étape en lien avec le médecin traitant.

L'expérience pédagogique et les outils de formation à distance élaborés par les porteurs de projets constituent des ressources utiles à la formation des acteurs à mobiliser. Une commission de la gouvernance nationale sera en charge de valider l'harmonisation et l'adaptation de ces livrables avant diffusion aux porteurs expérimentateurs (cf. infra).

Les porteurs de projet mettront à disposition de la commission des outils et des pratiques les outils qu'ils auront pu élaborer. Il est dès à présent acté que le CHU de Toulouse, pionnier sur le déploiement d'ICOPE, puisse mettre à disposition les outils de formation de l'étape 1 et de l'étape 2 qu'il a déjà produits. Il sera financé pour adapter les outils sélectionnés par la commission d'harmonisation des outils et des pratiques et les rendre opérationnels pour chaque porteur expérimentateur en vue de diffusion par la gouvernance nationale.

Les besoins de formation spécifique à l'étape 2 concernent la réalisation et l'interprétation des tests d'évaluation ainsi que leur mise en pratique. Pour un déploiement efficace du programme, les professionnels de santé identifiés pour assurer l'étape 2 devront également disposer ou développer des compétences à l'entretien motivationnel. Pour l'expérimentation, les acteurs non formés bénéficieront *a minima* d'une sensibilisation leur donnant des clés de bonne posture. Pour une

formation approfondie, les organismes de formation seront sollicités par le recours au DPC et d'autres fonds de formation. Cette approche sera en effet déterminante dans la prise en compte des priorités du senior et le soutien de son implication active dans l'adoption de comportements adaptés à ses besoins de santé et pour le renfort de son implication dans le maintien de son autonomie.

Les formations transversales et interprofessionnelles seront privilégiées pour favoriser les partenariats territoriaux et la consolidation des articulations nécessaires au parcours des seniors.

2.4 Information sur les protocoles de coopération entre professionnels de santé

La démarche peut être mise en œuvre sans délégation d'acte médical à des auxiliaires médicaux.

Une délégation de tâches entre IDE et médecins généralistes peut être envisagée si besoin au choix des équipes en s'appuyant sur le protocole de coopération interprofessionnels « fragilité »¹¹.

Des délégations d'actes peuvent favoriser la démarche d'évaluation spécialisée des troubles sensoriels chez les seniors :

• bilans visuels par des orthoptistes :

des travaux sont en cours au niveau national pour proposer et définir les conditions de réalisation de bilans visuels par les orthoptistes à destination des seniors en coopération avec les ophtalmologistes; les expérimentateurs pourront s'appuyer sur le ou les protocoles nationaux qui seront établis.

audiométries diagnostiques :

la place des médecins généralistes dans le diagnostic de la presbyacousie, autorisée à certaines conditions, sera encouragée par les équipes expérimentatrices ^{12,13,14}.; des délégations de

14

¹¹ Arrêté du 1er mars 2021 relatif à l'autorisation du protocole de coopération « Intervention d'infirmières libérales à domicile afin de diagnostiquer et d'initier la prise en charge de la fragilité du sujet âgé » : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043205193

¹² Arrêté du 14 novembre 2018 portant modification des modalités de prise en charge des aides auditives et prestations associées au chapitre 3 du titre II de la liste des produits et prestations prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037615111

 $^{^{13}}$ Instruction n° DSS/SD1C/2019/265 du 20 décembre 2019 relative à la prise en charge des aides auditives dans le cadre de la réforme "100% santé" :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/instruction mg primo-prescriptionv3.pdf

¹⁴ Instruction n° DSS/SD1C/2020/125 du 22 juillet 2020 relative à la prise en charge des aides auditives dans le cadre de la réforme "100% santé" : https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45151

l'audiométrie à des professionnels paramédicaux comme les infirmiers peuvent faire l'objet de protocoles de coopération locaux¹⁵ établis par les équipes avec les ARS.

3. Professionnels concernés dans la mise en œuvre de l'expérimentation

Un grand nombre de professionnels est susceptible d'être mobilisé selon les différentes étapes du programme ICOPE.

<u>Pour l'étape 1</u>, l'ensemble des professionnels et acteurs des champs de la santé, social, médico-psychosocial ou sportif présents sur les territoires expérimentateurs sont potentiellement concernés.

Les candidats devront identifier la part des professionnels de santé¹⁶ ou tous professionnels d'établissements et de services de santé (rémunérés) et celle des professionnels relevant du champ du social et médico-social (hors champ de rémunération dérogatoire).

Leur aide à la réalisation du test sera soumise à la formation socle de la démarche ICOPE.

<u>Pour l'étape 2</u>, les professionnels pouvant être mobilisés sont les professionnels de santé¹⁷. L'objectif du projet est une mobilisation des professionnels de soins primaires.

Un professionnel formé à cet effet sera désigné comme l'acteur clé du déroulement de l'étape 2 du parcours ICOPE pour chacun des seniors en appui du médecin traitant si ce n'est pas celui-ci qui initie l'étape 2. La profession infirmière est particulièrement désignée pour ce rôle mais d'autres professionnels peuvent y être affectés dans le cadre du projet de territoire. La mobilisation des autres professionnels de santé que les infirmiers sera plutôt proportionnelle aux besoins identifiés à la spécificité de leur action en fonction des terrains d'expérimentation.

Si le territoire d'expérimentation a besoin d'un délai de quelques mois pour organiser la mise en place du suivi au sein des structures de soins primaires, il pourrait temporairement avoir recours à du personnel hospitalier, dans l'attente de la prise de relai dans les structures d'exercice coordonné de soins primaires du territoire.

4. Terrains d'expérimentation

Au-delà de leur adéquation aux principes de la démarche, les projets retenus permettent de diversifier les conditions de mise en œuvre en prenant en compte :

- les contextes territoriaux : zones rurales, zones urbaines sensibles, Outremer, vieillissement de la population

15

¹⁵ Instruction n° DSS/1B/DGOS/RH2/CNAM/2021/19 du 18 janvier 2021 relative à la mise en œuvre des protocoles de coopération des soins non programmés : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/instruction_commune_2021_04.pdf

¹⁶ relevant du code de la santé publique ou professionnels dont les interventions sont prévues par ce code

¹⁷ relevant du code de la santé publique ou professionnels dont les interventions sont prévues par ce code

- les conditions d'exercice des professionnels de santé : CPTS, MSP, associations, centres de santé.

8 régions métropolitaines et un DROM (département et région d'Outre-Mer) sont concernées : Auvergne Rhône-Alpes, Centre val de Loire, Corse, Grand Est, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Réunion.

L'expérimentation concerne au sein de ces régions les territoires suivants :

- Auvergne-Rhône-Alpes : le département du Rhône ;
- Corse : un déploiement sur les deux départements ;
- Centre val de Loire : les départements du Loir et Cher et d'Indre et Loire
- Grand est : le département du Haut-Rhin
- Nouvelle Aquitaine : les départements de Charentes Maritimes, Creuse, Corrèze, Dordogne et Haute-Vienne
- Occitanie : les départements de la Haute-Garonne, de l'Ariège et du Gers, le Lot, le Gard et Tarn ;
- Provence-Alpes-Côte d'Azur : les départements des Alpes de Hautes Provence, Alpes Maritimes, Bouches du Rhône, Vaucluse ;
- Pays de la Loire : les départements de Vendée, du Maine et Loire et de Loire Atlantique
- Le département de la Réunion.

V. <u>Effets attendus et évaluation</u>

1. Effets attendus

a. Effets en termes de service rendu pour le public

Les effets attendus en termes de résultats de santé concernent :

- l'amélioration de la précocité du diagnostic et de la prise en charge du déclin des capacités intrinsèques en évitant le surdiagnostic
- le renforcement des capacités des seniors à entretenir leur santé fonctionnelle
- une contribution à leur qualité de vie et à la prévention de la perte d'autonomie
- l'amélioration de l'accès aux soins dans le cadre de la réduction des inégalités sociales de santé par une inclusion prioritaire des seniors en situation de vulnérabilité.

b. Impact organisationnel et sur les pratiques professionnelles pour les professionnels et les établissements ou services

L'impact attendu en termes d'organisations et des pratiques professionnelles vise :

- l'impulsion d'une démarche de prévention centrée sur la santé fonctionnelle dans les pratiques des acteurs de soins primaires
- un appui au développement par les équipes de soins primaires d'une approche de type « responsabilité populationnelle », à travers la mise en œuvre d'une démarche d'« aller vers » les seniors en situations de vulnérabilité
- une contribution au renforcement de la coordination en prévention avec l'organisation des services de santé communautaires dans ce champ de la prévention
- une aide à l'optimisation de l'offre de prévention des territoires en direction des seniors qui en ont besoin, notamment par l'articulation avec les conférences de financeurs de la prévention de la perte d'autonomie
- une contribution au développement du numérique en santé dans le champ de la prévention.

c. Impact en termes d'efficience pour les dépenses de santé

Il est attendu que la démarche contribue à :

- La limitation du coût de la dépendance des seniors en retardant la survenue ou l'évolution vers une perte d'autonomie. Les six capacités fonctionnelles du modèle ICOPE OMS sont en effet des déterminants essentiels de la perte d'autonomie (2).
- La réduction des coûts des soins de ville et des soins hospitaliers liés aux conséquences des déficits fonctionnels, comme par exemple des coûts évités liés au déficit auditif non appareillé ou aux chutes :
 - La fréquence des chutes est importante; une personne sur 5 de 55 à 85 ans fait une chute dans l'année. Les chutes constituent le premier motif de recours aux urgences des seniors. Elles peuvent avoir des conséquences graves, comme des fractures de l'extrémité supérieure du fémur (près de 70 000 séjours hospitaliers en 2019) et une évolution possible vers la perte d'autonomie. Or, le bénéfice d'une activité physique sur leur prévention est démontré (7,8). Une optimisation des interventions en activité physique adaptée (APA) pour les seniors dans le cadre de cette expérimentation suite à l'exploration systématique de la mobilité, ainsi que la prise en charge précoce des troubles visuels et de la dénutrition, devrait permettre une réduction potentiellement conséquente de ces chutes donc des

coûts afférents. La CNAM estimait en 2015 le coût des séjours hospitaliers pour fractures chez les plus de 50 ans à 1,1 milliard d'euros. 18

- Des études ont démontré un sur-risque d'hospitalisation en cas de déficit auditif non corrigé (6). Ceci pourrait être lié pour partie à une mauvaise observance médicamenteuse liée aux difficultés de communication. Une intervention précoce visant à corriger les hypoacousies liées à l'âge par exploration systématique de l'audition pourrait limiter ce sur-risque et des coûts liés. Chez les personnes de plus de 65 ans, une perte d'audition est associée à un déclin cognitif (altération de la mémoire, des capacités d'attention ou encore de l'utilisation de certains éléments de langage).
- La dépression est associée à un impact fonctionnel majeur ainsi qu'à un sur-risque d'hospitalisation, dénutrition, d'aggravation des comorbidités et de mortalité. La moitié des dépressions des seniors ne sont cependant pas diagnostiquées (9).
- Les interventions multi domaines combinant activité physique, alimentation équilibrée (12), stimulation cognitive, sont porteuses d'espoir pour la prévention des troubles neurocognitifs. L'étude FINGER a plus particulièrement montré une amélioration des tests cognitifs. Plusieurs études mettent en avant des économies potentielles considérables (10).
- L'état de santé des bénéficiaires du minimum vieillesse est beaucoup plus dégradé que celui de la population générale du même âge (11). Un ciblage prioritaire sur les seniors en situation de vulnérabilité sociale permet donc de projeter, une réduction des coûts de soins par la mise en place d'une prise en charge préventive en amont.

La durée de l'expérimentation, limitée à 3 ans, ne permettra pas de juger de ces impacts économiques de moyen et de long terme. Les résultats sur la précocité du diagnostic de la perte des capacités intrinsèques et sur l'adhésion des seniors aux actions de prévention prescrites permettront de les présumer indirectement.

2. Evaluation de l'expérimentation proposée

a. Objectifs de l'expérimentation

_

¹⁸ https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/2015-07_rapport-propositions-pour-2016_assurance-maladie_0.pdf

Vérifier la faisabilité de la démarche

L'objectif premier est de vérifier la faisabilité de la démarche en vie réelle, d'une manière générale et dans les différents contextes territoriaux.

• Identifier les freins et les leviers

Il est attendu en second lieu que l'évaluation permette de juger des conditions de mise en œuvre les plus appropriées. Cette étape s'appuiera sur la comparaison des différents modèles organisationnels déployés localement. Il s'agira d'identifier les caractéristiques, les freins et les leviers qui apparaîtraient déterminants dans la réussite de la démarche.

b. Questions pour l'évaluation

L'évaluation s'attachera à répondre particulièrement aux questions suivantes :

- Ciblage populationnel selon l'âge et les situations de vulnérabilité
 - Questions : Quel niveau de participation des seniors selon l'âge et selon les critères de vulnérabilité ? Quel degré de résultats selon les tranches d'âge (résultats de dépistage mais aussi avis des usagers sur l'approche préventive) ?
- Modalités de repérage
 - Questions: Des modalités particulières de repérage apparaissent-elles plus performantes? Quelle efficacité d'inclusion de seniors en situation de vulnérabilité? Quelle pertinence des tests en vie réelle et limitation du surdiagnostic? Les tests de dépistage sont-ils suffisamment performants? Quelle influence de la qualité du « testeur »? Quelle influence de la rémunération ou non du testeur? Quelle place pour des intervenants non professionnels de santé? Atouts et difficultés pour l'intervention de ces professionnels? Quelle appropriation des autotests? Quel rythme de réitération? Quelle praticabilité des outils et systèmes numériques? Quel coût-efficacité?
- Modalités d'évaluation approfondie et d'entretien motivationnel
 - Questions : Quels acteurs pour les tests d'évaluation ? Quelle place du médecin traitant ? Quelles articulations ? Quelle appropriation des plans de prévention ?
- Adhésion et satisfaction des seniors et des intervenants mobilisés
 - Questions: Quel degré de participation des acteurs, seniors et professionnels? Quelle part de perdus de vue entre l'étape 1 et l'étape 2? Quelle appréciation de la démarche ICOPE par les différents acteurs? Quels motifs de refus de participation au test, à la consultation d'évaluation ou d'entretien motivationnel?

• Conditions de gouvernance-animation territoriale et influence des contextes

Questions: Freins et leviers dans les différents territoires? Pertinence des CPTS comme levier de mise en œuvre? Impact des modalités de formation? Quelle articulation avec les conférences de financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et les actions de prévention des territoires?

c. Indicateurs proposés

Moyens

- Part de l'utilisation du budget annuel
- Part de contribution éventuelle des ARS et autres acteurs
- Déploiement du système d'information
- Ecart entre interventions réalisées et interventions planifiées

Processus

- Taux de participation de la population ciblée*
- Taux de refus des seniors et taux de perdus de vue *
- Part des seniors en situation de vulnérabilité **
- Nombre d'acteurs et d'organisations impliqués et part d'acteurs formés **
- Répartition des acteurs impliqués selon leur qualité et leur statut **

Résultats

- Taux d'anomalies au dépistage (test de l'étape 1) *, **
- Taux d'anomalies au dépistage infirmées par la vérification d'un professionnel de santé?
- Taux d'anomalies au dépistage ayant fait l'objet d'une évaluation (étape 2) *, **
- Taux d'anomalies par personne confirmées/infirmées à l'évaluation de l'étape 2 * et selon la qualité du « testeur » à l'étape 1 ?
- Taux de prise en charge des déficits identifiés *
- Taux de plans de prévention

^{*} globalement et selon l'âge et la vulnérabilité si possible

^{**} par territoire d'expérimentation

 Données de satisfaction et de retour d'expérience des seniors, des professionnels de santé et des partenaires (dont l'impact sur la désignation de médecins traitants)

d. Sources de données

Données de processus	Sources
Nombre de seniors inclus à l'étape 1 (ayant passé le test)	Bases régionales de données des outils numériques ICOPE selon le schéma régional retenu
Nombre de seniors évalués à l'étape 2	Données issues des outils de coordination mis en œuvre pour l'expérimentation (dossier régional partagé)
Nombre de tests réitérés à l'étape 1 et de seniors concernés	Bases régionales de données des outils numériques ICOPE selon le schéma régional retenu
Qualité des « testeurs » à l'étape 1	Bases régionales de données des outils numériques ICOPE selon le schéma régional retenu
Qualité des « évaluateurs » à l'étape 2	Données issues des outils de coordination mis en œuvre pour l'expérimentation (dossier régional partagé)
Répartition des tests réalisés à l'étape 2 selon les capacités évaluées (globalement et par senior)	Données issues des outils de coordination mis en œuvre pour l'expérimentation (dossier régional partagé
Nombre et qualité des acteurs formés	Recueil ad hoc par les équipes

Données de résultats	Sources
Age des personnes inclues à l'étape 1	Bases régionales de données des outils numériques ICOPE selon le schéma régional retenu

Age des personnes évaluées à l'étape 2	Données issues des outils de coordination mis en œuvre pour l'expérimentation (dossier régional partagé)
Critères de vulnérabilité : précarité incluant l'isolement	Alternative : adressage par un partenaire « social », absence de mutuelle, bénéficiaire de minima sociaux
Critères de vulnérabilité : situation d'aidant	Données issues des outils de coordination mis en œuvre pour l'expérimentation (dossier régional partagé)
Critères de vulnérabilité : éloignement du système de soins (absence de médecin traitant et/ou de consultation médicale depuis 1 an)	SNDS (appariement par le NIR ou données d'identification nominative)
Critères de vulnérabilité : éloignement géographique (code postal)	Bases régionales de données des outils numériques ICOPE selon le schéma régional retenu
Résultats des tests de l'étape 1 : nombre de tests anormaux, répartition globale et par senior des types d'anomalies	Bases régionales de données des outils numériques ICOPE selon le schéma régional retenu
Nombre de tests anormaux infirmés après vérification par un professionnel de santé (si étape intermédiaire) – Répartition par capacité des anomalies infirmées	Bases régionales de données des outils numériques ICOPE selon le schéma régional retenu
Résultats des tests d'évaluation : part de tests identifiant un déficit (capacité altérée), répartition globale et par senior des déficits	Données issues des outils de coordination mis en œuvre pour l'expérimentation (dossier régional partagé)
Prises en soins dans les suites (consultations, appareillages)	SNDS (appariement par le NIR ou données d'identification nominative)
Avis des seniors et des professionnels	Enquêtes

VI. <u>Conditions d'expérimentation</u>

1. Catégorie de l'expérimentation

Dérogations nécessaires pour la mise en œuvre de l'expérimentation

L'expérimentation ne déroge pas au champ de missions des professionnels de santé.

a. Aux règles de financement de droit commun prévu par l'article L162-31-1-II-1°

Les prestations dérogatoires sont des prestations non couvertes par l'assurance maladie.

Elles concernent la rémunération de nouvelles prestations réalisées par des professionnels relevant du code de la santé publique ou dont les interventions sont prévues par ce code :

- la création d'une enveloppe « animation territoriale », destinée à rémunérer la mobilisation et l'entretien du partenariat (mission de santé publique communautaire pour les CPTS ou autres groupements de professionnels)
- la création d'une enveloppe « repérage » populationnelle permettant la rémunération de l'accompagnement à la réalisation du test ICOPE dans la stratégie d' « aller vers » (étape 1)
- la création des forfaits « gestion des alertes », « évaluation », « entretien motivationnel » (étape 2)
- l'indemnisation des frais de déplacements kilométriques.

Cette démarche s'appuie par ailleurs sur des financements de droit commun : consultations de médecine générale, actions des collectivités territoriales, des caisses de régime de retraite et d'autres structures publiques.

Elle peut faire appel à des co-financements des collectivités territoriales et des ARS dans le cadre du FIR, notamment sur les systèmes d'information, protocoles de coopérations ou développement d'actions de prévention et de coordination des plans de soins.

b. Aux règles d'organisation de l'offre de soins

Le modèle ne nécessite pas de dérogation organisationnelle.

2. Champ d'application territoriale

	OUI/NON	Préciser le champ d'application territorial et observations éventuelles
Local		
Régional		
National	OUI	Le projet d'expérimentation ICOPE est d'initiative nationale. Il s'appuie sur des porteurs expérimentateurs répartis sur plusieurs régions du territoire.

3. Durée et calendrier de l'expérimentation

L'expérimentation sera menée sur une période de 3 ans.

Planning prévisionnel des grandes phases de mise en œuvre du projet d'expérimentation :

L'expérimentation inclut l'adaptation de l'organisation de la démarche ICOPE sur les territoires à la phase de montée en charge progressive de l'expérimentation.

Une première phase d'une durée maximale de 6 mois permet la structuration de l'organisation et la préparation du lancement local des premières inclusions.

Elle inclut:

- la programmation de la mise en œuvre de l'expérimentation,
- l'établissement du partenariat,
- la mobilisation des moyens nécessaires à la mise en œuvre des différentes étapes,
- la mise en place des conditions du suivi de l'expérimentation (avec l'appui des outils numériques de coordination).
- la structuration de la formation des acteurs et le lancement des premières formations,
- la communication sur l'expérimentation sur le territoire auprès des personnes et des acteurs de santé,
- la mise en place des modalités de recueil et de restitution des données.

Pour assurer le déploiement de cette phase un budget (appelé crédits d'amorçage) est alloué au groupement expérimentateur de chaque territoire (cf. partie modalités de financement de l'accompagnement de l'expérimentation). Les porteurs expérimentateurs s'appuieront sur les outils de formation et de communication adaptés par le gérontopôle de Toulouse conformément aux travaux de la commission.

Cette phase permettra notamment l'élaboration d'une feuille de route transmise au porteur national dans un délai de 4 mois suite à la publication initiale du cahier des charges pour les candidats à l'appel à manifestation d'intérêt ou à la publication du cahier des charges modifié pour les candidats sélectionnés à l'appel à projets secondaire. Ces feuilles de route permettent de préciser le plan d'action territorial qui sera mis en place (Cf. VII et annexe 4).

24

<u>Suite à</u> cette phase préparatoire, l'organisation de l'expérimentation se déploie.

Cette phase:

- consiste en l'inclusion des seniors selon une montée en charge fonction de la programmation sur les territoires.
- poursuit la formation des acteurs au fur et à mesure de la montée en charge.

Elle inclut une animation territoriale continue et un suivi régulier du déroulement de l'expérimentation avec un bilan intermédiaire à l'issue de la première année.

L'évaluation de l'expérimentation se déroulera sur tout le temps du projet.

Les porteurs expérimentateurs qui le souhaitent pourront démarrer les inclusions dès la publication du cahier des charges et en application de celui-ci sous réserve d'un financement par le Fonds d'Intervention Régional. Le FISS (Fonds pour l'Innovation du Système de Santé) pourra prendre le relais dès les circuits de facturation et de données définis par les conventions passées avec la CNAM.

4. Nature et traitement des données

Le projet s'appuie sur un recueil de données personnelles incluant des données de santé nécessaires au suivi des résultats des tests (étapes 1 et 2) et aux suites données (plan de prévention). Ce recueil repose sur des outils numériques en santé (décrits dans le chapitre suivant) développés en région en lien avec les GRADES ou par le CHU de Toulouse.

Les traitements de données à caractère personnel et de santé doivent être réalisés dans le respect du RGPD.

5. Systèmes d'information

La démarche suppose de répondre à différents besoins au fil du parcours de la personne et en lien avec la mise en œuvre de l'expérimentation :

- **un outil de dépistage** utilisable par le senior en autonomie ou avec l'assistance d'un tiers, ce dernier devant être identifié et authentifié dans le respect des règles nationales¹⁹; de même, l'identité du senior doit être recueillie conformément aux règles en matière d'identité nationale de santé²⁰.
- un outil de suivi de la mise en œuvre du parcours du senior (pilotage, suivi des actions et des dossiers, orientation vers les professionnels);

25

¹⁹ Enregistrement du professionnel et authentification par le biais de Pro Santé Connect

²⁰ Recueil des 5 traits d'identité et qualification de l'INS au travers du télé service INS lors de l'enregistrement des données

- un dossier de coordination permettant de stocker les résultats et de suivre les actions en cours, accessibles aux professionnels concernés par le dossier et partagés avec ceux-ci; un accès du senior sera prévu selon les stratégies régionales; ce dossier peut comprendre des informations administratives et sociales complémentaires concernant la situation de la personne si celles-ci sont pertinentes au vu de la situation;
- une base de données en vue de l'évaluation et de la facturation.

Principes posés dans le cadre de l'expérimentation :

- Questionnaire (étape 1): Le questionnaire de dépistage est homogène et standardisé sur les territoires participant à l'expérimentation. Il s'appuie sur la traduction du questionnaire OMS d'ores et déjà réalisée et mise à disposition par le gérontopôle de Toulouse, assortie d'éventuelles modifications discutées en commission au niveau de la gouvernance nationale chargée de valider l'harmonisation et l'adaptation des outils et des pratiques. Afin d'assurer l'efficience de la maintenance des outils et du questionnaire, le choix concernant les modalités d'intégration de chaque outil ainsi standardisé doit être fait, en région, sous l'égide de l'ARS et du GRADeS pour l'ensemble des groupements expérimentateurs de la région.
- **Etapes ultérieures :** suite à la passation du test de repérage, les étapes ultérieures se réalisent préférablement dans les outils régionaux de coordination. Tout autre choix d'un groupement doit être réalisé avec l'aval de l'ARS et du GRADES afin d'assurer une cohérence avec l'écosystème régional et la conformité au cadre national de la e-santé.

Modalités de mise en œuvre :

Le projet s'appuie sur les outils proposés par l'OMS, dont des modifications éventuelles en cours d'expérimentation et à la marge pourront être proposées pour validation par la commission d'harmonisation des outils et des pratiques.

Toute proposition d'évolution de ce questionnaire doit être soumise à la concertation de la commission d'harmonisation des outils et des pratiques évoquée plus haut, rattachée à la gouvernance nationale.

Points d'attention :

Le système d'information global (depuis l'outil supportant le questionnaire de dépistage jusqu'à la prise en charge des éventuelles étapes ultérieures) doit permettre de répondre aux besoins de données en vue de l'évaluation de l'expérimentation.

6. Obligations règlementaires et recommandations de bonnes pratiques en matière de système d'information et de traitement de données de santé à caractère personnel

Le système d'information de l'expérimentation devra respecter :

- les critères posés par la doctrine technique du numérique en santé, notamment concernant l'identification et l'authentification des professionnels accédant aux données de santé conservés et l'identité des seniors (conforme à l'identité nationale de santé), ainsi que l'adossement aux référentiels et outils socles nationaux ;
- le RGPD;
- les contraintes réglementaires concernant la sécurité des systèmes d'information et l'hébergement des données de santé.

7. Gouvernance de l'expérimentation

La mise en œuvre pendant 3 ans de l'expérimentation ICOPE telle que présentée nécessite au regard de sa complexité de mettre en place une gouvernance structurée à trois niveaux dont les missions sont les suivantes :

√ au niveau national :

- Oun comité national de suivi composé des représentants du comité national de pilotage, de la cellule d'évaluation article 51 CNAM/DRESS, les représentants de chacun des porteurs expérimentateurs sélectionnés et ARS concernées, des représentants d's usagers (fédérations de retraités). Il sera co-piloté par la DGS et la DGCS et appuyé par une équipe opérationnelle restreinte composée des directions d'administration centrale (DGS, DGCS, DGOS) et de la CNAM. Ses missions sont notamment d'accompagner les acteurs participant à l'expérimentation, faciliter les retours d'expérience de façon à réajuster régulièrement leur investissement dans le projet et communiquer sur l'évolution des dispositifs nationaux existants, utiles au bon déroulé des parcours.
- O Un comité national de pilotage restreint aux directions d'administrations centrales du ministère, la CNAM et la CNSA sera chargé de veiller à la bonne mise en œuvre des différentes étapes de l'expérimentation, d'arbitrer et d'assurer la résolution d'éventuelles difficultés, de suivre l'évaluation de l'expérimentation, de contribuer aux perspectives de généralisation et de pérennisation de l'expérimentation aux termes des 3 années de mise en œuvre, selon les données d'évaluation.

La mission d'harmonisation des outils et des pratiques nécessaires à l'expérimentation (tests de l'étape 1 et 2; contenu des socles de formation; outils de communication et système d'information, ...) est rattachée au comité de suivi.

Le gérontopôle de Toulouse, en tant que centre collaborateur OMS ICOPE, participera à la définition du contenu des outils socle de l'expérimentation.

- ✓ au niveau régional : un comité de suivi régional de l'expérimentation pourra être organisé par l'ARS et la DCGDR, associant les porteurs de projets de la région et les conseils départementaux concernés, représentants de seniors, voire certaines communautés d'agglomération selon les situations. Il permettrait notamment de lever les freins à la mise en œuvre d'ICOPE.
- ✓ au niveau de chaque porteur expérimentateur, un comité territorial de suivi devra être constitué, réunissant les partenaires de la démarche et représentants de seniors sur le ou les territoires. Il sera chargé a minima d'assurer la coordination et l'animation du projet, la communication en interne et en direction du réseau partenarial, l'organisation des formations et la gestion du recueil des données nécessaires au suivi et/ou l'évaluation. Il identifiera les difficultés et les bonnes pratiques et les besoins d'arbitrages le cas échéant, à remonter au comité de suivi en région et au comité national.

Chaque porteur expérimentateur retenu identifie un temps de chefferie de projet.

8. Modalités de révision annuelle du cahier des charges

Le cahier des charges est susceptible de faire l'objet de mises à jour en cours d'expérimentation. Toute modification doit être soumise au comité national de suivi de l'innovation pour republication de l'arrêté.

VII. Critères et modalités de candidature

La candidature et la participation à l'expérimentation sont volontaires.

- Les porteurs de projets locaux mentionnés dans ce cahier des charges ont été retenus :
 - en 2020, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt initial, ayant participé à l'élaboration du cahier des charges et ayant confirmé leur participation sur la base du présent cahier des charges,
 - ou en 2022, suite à la sélection par appel à projets secondaire publié le 06 janvier 2022.
- Ces porteurs expérimentateurs s'engagent à transmettre une feuille de route dans un délai de 4 mois à compter de l'autorisation du projet à : <u>icope@sante.gouv.fr</u> (cf. annexe 4 – modèle de feuille de route en cours de stabilisation)
- Une convention de financement des rémunérations dérogatoires sera signée entre chaque porteur expérimentateur et la CNAM. Ce document formalisera le ou les circuits de facturation. Des conventions seront à établir entre les porteurs expérimentateurs et les intervenants de l'expérimentation ICOPE percevant une rémunération dérogatoire par leur intermédiaire. Les crédits d'ingénierie feront l'objet d'une autre convention spécifique. Le conventionnement avec le CHU de Toulouse inclura le financement de son appui d'expert à l'expérimentation nationale.

Critères d'éligibilité à l'expérimentation ICOPE :

Les porteurs de projets locaux représentent des **collectifs d'acteurs pluriprofessionnels**, reposant sur des professionnels de santé incluant des médecins et des professionnels paramédicaux, des secteurs ambulatoires et hospitaliers, et sur des professionnels du secteur médicosocial voire sportif (EAPA) intervenant auprès des personnes de 60 ans et plus à domicile.

Ce collectif permet de couvrir les différentes dimensions et les étapes essentielles du programme ICOPE, d'assurer le recours spécialisé et les prises en soins nécessaires.

Si possible, ce collectif associe des représentants des seniors eux-mêmes.

Ce collectif peut être constitué autour d'une ou plusieurs organisations et équipes de soins primaires structurées (CPTS, maisons de santé pluriprofessionnelles, centres de santé, associations de professionnels de soins primaires) comportant des médecins généralistes et des infirmiers.

Une entité ou personne est identifiée. Il est l'interlocuteur privilégié de l'équipe nationale, de la CNAM et des ARS. Le porteur de projet local sera le représentant du collectif d'acteurs.

Les porteurs de projets locaux ont identifié un territoire d'intervention et/ou une population cible et éventuellement un projet de déploiement progressif auprès de la population cible.

Ils offrent des garanties quant à leur expérience à mobiliser le panel d'acteurs requis pour le déploiement local de la démarche, à animer le partenariat indispensable à sa bonne mise en œuvre, à dérouler l'ensemble du parcours dans toutes ses dimensions, du dépistage de premier niveau au suivi

en passant par les évaluations et les prises en soins nécessaires et en respectant la place centrale des médecins généralistes.

Le dimensionnement des équipes et de la population couverte, les particularités du contexte environnemental (milieu rural par exemple), la solidité du partenariat, l'intérêt du projet constituent des critères particulièrement déterminants de sélection.

VIII. <u>Financement de l'expérimentation</u>

1. Modèle économique

L'expérimentation ICOPE, selon son modèle organisationnel défini au chapitre IV et la volumétrie prévue, s'appuie sur le modèle économique présenté ci-dessous. Ce modèle a pour objet de financer les étapes innovantes de la démarche pour son implémentation dans les soins primaires.

Il repose sur :

- une enveloppe « animation territoriale » attribuée dès le lancement du programme (étape 1), rémunérant les actions de mobilisation et d'entretien du partenariat local (définition de la stratégie et son suivi, planification d'interventions, accompagnement des partenaires dans leur implication...) pouvant s'inscrire à terme dans les actions de responsabilité populationnelle des CPTS et plus précisément dans leurs enveloppes relatives aux missions de développement d'actions territoriales de prévention;
- une enveloppe « repérage » attachée à l'étape 1, destinée à rémunérer les professionnels des structures de soins primaires (professionnels de santé libéraux ou salariés de centres de santé) effectuant le repérage;
 - La contribution innovante des acteurs hors du champ de la santé reposera sur le financement des organisations dont sont issus les professionnels concernés ainsi que sur d'éventuels financements complémentaires de l'ARS ou d'autres partenaires.

Le financement de 60% des acteurs devant contribuer au repérage et aux tests de l'étape 1 prévoit de rémunérer les professionnels de santé et d'encourager par ailleurs le recours aux autotests et l'implication des acteurs sociaux et médicosociaux.

- trois types de forfaits attachés à 3 des sous-étapes de l'étape 2 :
 - o un forfait par senior pour le traitement des tests dont les résultats nécessitent a priori une évaluation (« alertes ») et la coordination administrative
 - o des forfaits par senior pour la réalisation des évaluations
 - o un forfait par senior pour les entretiens motivationnels

Ces forfaits sont calculés sur la base de temps infirmier. Ils peuvent cependant servir à rémunérer des professionnels du secteur sanitaire autres qu'infirmier (médecins et autres professionnels paramédicaux).

30

NB : les consultations médicales nécessaires pour réaliser ou compléter l'étape 2 d'évaluation relèvent du droit commun.

- **une enveloppe frais de déplacement** complète les forfaits de l'étape 2, afin d'indemniser les frais de déplacements associés.

Cette enveloppe a pour objectif de répondre aux besoins d'évaluation approfondie à domicile, en particulier pour les seniors éprouvant des difficultés d'accès au cabinet médical (isolés socialement ou géographiquement).

2. Modalité de financement de la prise en charge proposée

a. Prestations dérogatoires

Le taux de tests à vérifier et le taux d'évaluations nécessaires en étape 2 suite aux tests de l'étape 1 ont été estimés selon les premiers retours d'expérience menée par le gérontopôle de Toulouse en région Occitanie. Le taux observé par l'équipe du gérontopôle de Toulouse de 20% d'évaluations nécessaires est relevé à 25% pour l'expérimentation, en raison de la priorisation donnée à une population de seniors vulnérables, pour laquelle une majoration du risque d'altération de capacité fonctionnelle est supposée.

Enveloppe animation territoriale:

L'animation territoriale, reposant prioritairement sur un professionnel intervenant du champ de la santé, est rémunérée à hauteur de 0,2 à 0,35 ETP par CPTS ou équivalent pour l'expérimentation, sur la base d'un coût annuel de 56 000 euros. L'enveloppe est modulée selon la taille des CPTS (cf. tableau ci-dessous). En l'absence de CPTS impliquées, le porteur expérimentateur s'appuiera sur des structures de soins primaires coordonnées (MSP, centres de santé, ...) ou associations de professionnels qui pourraient constituer ou intégrer de futures CPTS.

En phase de généralisation, les conditions de pérennisation de ce temps pourraient être revues selon les évolutions des dispositifs liés aux CPTS.

Enveloppe repérage de l'étape 1:

La réalisation des tests de l'étape 1 par un professionnel de santé²¹ ou un professionnel d'établissement ou service de santé est rémunérée sur la base d'une durée de 30 minutes et d'un coût horaire de 35 euros, soit 18 euros par test.

La part des tests rémunérés est fixée à 60% de l'ensemble des tests initiaux (« primodépistage »). Les tests non rémunérés sont réalisés en autotest ou par des partenaires (cf. supra).

²¹ relevant du code de la santé publique ou professionnels dont les interventions sont prévues par ce code

Il est attendu que l'information des seniors lors de leur inclusion initiale conduise à une participation accrue des seniors en autotest en phase de réitération. Néanmoins, le premier retour d'expérience toulousaine amène à estimer à 50% la part des tests rémunérés en réitération.

La réitération de tests par des professionnels est envisagée à un rythme variable entre 6 mois et 1 an. Tenant compte de la durée de l'expérimentation et d'une part de perdus de vue ou arrêt de suivi (20%), le taux de réitération des tests est envisagé à 120% sur la durée de l'expérimentation.

Forfait traitement de l'alerte et coordination administrative de l'étape 2:

L'ensemble des forfaits de l'étape 2 sont calculés sur la base d'une réalisation par un infirmier formé au programme ICOPE et d'un coût horaire de 42 euros.

La gestion et la vérification des alertes sont estimées nécessaires pour 50% des tests réalisés.

Ce temps est rémunéré sur la base d'une durée moyenne de 15 minutes par test et d'un coût horaire de 42 euros, soit 11 euros par test.

Forfait évaluation approfondie de l'étape 2 :

Le temps d'évaluation approfondie sera variable selon le nombre de capacités altérées.

Chaque partenaire choisit la modalité de forfait qu'il souhaite évaluer parmi deux options :

- un forfait unique établi sur la base d'un temps moyen de 75 minutes et d'un coût horaire de 42 euros, soit 53 euros par évaluation
- 3 montants de forfaits gradués selon le nombre de capacités à évaluer: 20 euros pour l'évaluation d'une seule capacité, 40 euros pour deux capacités et 60 euros pour trois ou plus.

La part des seniors dépistés à l'étape 1 nécessitant une évaluation approfondie est estimée à 25%.

Forfait entretien motivationnel de l'étape2 :

La réalisation de l'entretien motivationnel concluant l'étape 2 est rémunérée sur la base d'une durée moyenne de 30 minutes et d'un coût horaire de 42 euros, soit 21 euros par entretien.

Enveloppe déplacement :

Cette enveloppe est destinée à indemniser les frais de déplacements nécessaires pour les évaluations de l'étape 2 à mener à domicile. Deux visites sont requises : temps d'évaluation initiale et temps d'entretien motivationnel. Le forfait est établi sur la base du taux d'indemnisation kilométriques de 0,35 euros par kilomètre en plaine et de 0,50 euros par kilomètre en montagne. La volumétrie des déplacements est estimée en prenant en compte la part des territoires ruraux dans les projets, les caractéristiques de ces territoires (plaine ou montagne), les distances moyennes de déplacement propres aux territoires, le regroupement de 2 visites dans un périmètre réduit et une même tournée.

Le tableau ci-joint synthétise l'ensemble de ces informations.

Le contenu détaillé des services attendus selon le forfait est décrit dans la présentation du modèle organisationnel au chapitre 2.1.

32

				Envelo	ppe repéra	age			
	Intitulé de l'action	Description de l'action	Intervenants	Temps ETP par CPTS* et volume populationnel	Coût annuel brut chargé	Montant	du forfait annue	el par CPTS	Conditions de paiement
	Animation territoriale	Définition et coordination de la stratégie d'"aller vers", planification d'interventions, information et soutien des partenaires	Professionnel de CPTS (ou équivalent)	0,2 à 0,35	56 000 €	CPTS de	e taille 1 : 11 20 e taille 2 : 14 00 e taille 3 : 16 80 e taille 4 : 19 60	0 euros 0 euros	Enveloppe annuelle
	Intitulé de l'action	Description de l'action	Intervenants	Durée moy en min	Coût horaire brut chargé	Montant du forfait par senior	Part de la p conce		Indicateur déclenchant le paiement du forfait
		<u>Autotest</u>	Senior seul +/- aidant même si quelqu'un doit lui expliquer en amont le principe						
Etape 1	Réalisation du TEST initial	Réalisation du test avec la personne:	Intervenants à remunérer (liberaux et salariés de structures de soins + demarche repérage innovante)	30'	35	18 €	60% des tests rémunérés	60%	
	Réalisatio	présentation de la démarche, du TEST, recherche consentement, aide à passation du test	Professionnels issus de structures publiques ou reconnues d'utilité publique intervenant habituellement dans leurs missions auprès de seniors						Enveloppe annuelle de rémunération des tests ou paiment mensuel sur services faits
	us les	Autotest : 50% en réïtération				\times	50% des 120% de réitérations	50%	
	Réitération du TEST tous les ans voire tous les 6 mois ou moins <u>selon évaluation</u>	Aide à la réitération par un intervenant à remunérer: 50%		30'	35	18€	50% des 120% de réitérations avec aide financée	50%	

^{*} CPTS de taille 1 : > 40 000 habitants ; CPTS de taille 2 : de 40 000 à 80 000 habitants ; CPTS de taille 3 : de 80 000 à 175 000 habitants ; CPTS de taille 4 : > 175 000 habitants

	Intitulé de l'action	Description de l'action	Intervenants	Durée moyenne en min	Coût horaire brut chargé	Montant du forfait par senior	Part de la population concernée	Conditions de paiement
		Forfait A : Tra	itement de	l'alerte	et coor	dination administrati	ve	
	Gestion et vérification des alertes	Suivi des alertes, analyse des résultats, appel des seniors, organisation des RDV d'évaluation	IDE ou autre professionnel paramédical en binôme avec médecin traitant	15'	42	11 €	50% des seniors dépistés	Enveloppe annnuelle de rémunération des tests ou paiement mensuel sur services faits
			Forfait B:	Evaluati	ion app	rofondie		
Etape 2	Evaluation approfondie	Présentation de la démarche, réalisation du ou des tests d'évaluation approfondie et questionnements complémentaires (antécédents, projet, médicaments, contexte social et environnement,), analyse et orientation vers des	IDE ou autre professionnel paramédical <u>formés</u> en articulation avec le médecin traitant	75'	42	53 € ou forfait modulé : 20 € / 1 capacité 40 € / 2 capacités 60 € / 3 capacités ou plus	25% des seniors dépistés	Paiement mensuel sur services faits
	luation ap	bilans complémentaires, articulation avec le médecin traitant et les autres	forfait déplacement	Vol reter	nue*IK plaine	e ou montagne*nb moyen km	propre à chaque porteur de proiet	
	Eva	professionnels si il y a lieu, renseignement du dossier "patient", synthèse avec le médecin traitant et orientations de suites	Consultation de droit commun Médecin traitant				25% des seniors dépistés	
			Forfait C :	Entretie	n motiv	ationnel		
	Entretien conclusif et motivationnel	Proposition au senior d'un plan de prévention concerté avec le médecin traitant, entretien motivationnel, décision partagée, orientation	IDE ou autre professionnel paramédical (même professionnel que l'évaluation approfondie)	30'	42	21€	25% des seniors dépistés	Paiement mensuel sur services faits

Répartition des CPTS ou équivalents en fonction de leur taille et des enveloppes animations territoriales:

	CPTS	de taille 1	CPTS	de taille 2	CPTS o	de taille 3	CPTS	de taille 4		Total des CF	PTS
	Nombre	Coût annuel	Nombre (Coût annuel	Coût sur 3 ans						
MF PACA		0€	1	14 000 €		0€		0€	1	14 000 €	42 000 €
Réunion		0€	1	14 000 €		0€		0€	1	14 000 €	42 000 €
PTA46		0€	2	28 000 €		0€		0€	2	28 000 €	84 000 €
Corse		0€	2	28 000 €		0€		0€	2	28 000 €	84 000 €
Filieris	1	11 200 €		0€	1	16 800 €		0€	2	28 000 €	84 000 €
CPTS Hte Corrèze	2	22 400 €	1	14 000 €					3	36 400 €	109 200 €
Inter-CPTS du Haut-Rhin (collectif 68 CPTS)		0€		0€	1	16 800 €	1	19 600 €	2	36 400 €	109 200 €
CHU de Tours		0€		0€	1	16 800 €	1	19 600 €	2	36 400 €	109 200 €
DAC17		0€	1	14 000 €	2	33 600 €	1	0€	3	47 600 €	142 800 €
CPTS Pays de Sorgues Lubéron	1	11 200 €	1	14 000 €	2	33 600 €		0€	4	58 800 €	176 400 €
HCL	1	11 200 €	3	42 000 €	1	16 800 €	0	0€	5	70 000 €	210 000 €
URPS PDL		0€	2	28 000 €	4	67 200 €	1	19 600 €	7	114 800 €	344 400 €
Toulouse	3	33 600 €	2	28 000 €	3	50 400 €	1	19 600 €	9	131 600 €	394 800 €
Total	8	89 600 €	16	224 000 €	15	252 000 €	4	78 400 €	43	644 000 €	1 932 000 €

b. Crédits d'amorçage et d'ingénierie

Besoins

Des crédits d'ingénierie sont plus particulièrement nécessaires au pilotage du projet, à la participation à la gouvernance nationale, régionale le cas échéant et la mise en place d'une gouvernance territoriale, à la communication et à l'organisation de la formation des acteurs.

Cette approche nécessite du temps de chefferie de projet pour la mise en œuvre globale du projet et le soutien initial à l'animation territoriale du programme (aide à l'organisation locale d'un programme nouveau et à la mobilisation du partenariat, à l'organisation de la formation, au lancement des inclusions en N1, des tests de suivi en N2, à la collecte des données nécessaires au suivi du projet et à l'évaluation en N3, gestion des circuits de financement).

Les crédits d'ingénierie sont également destinés à la formation des professionnels pour les aspects qui ne sont pas pris en compte par le DPC ou par d'autres organismes de formation continue des professionnels de santé. En phase de généralisation, elle serait à intégrer dans les programmes de formation nationaux.

Le gérontopôle de Toulouse contribuera spécifiquement au déploiement de l'expérimentation par un transfert d'expertise en lien avec la commission d'harmonisation.

Modes de calcul

Les couts d'ingénierie ont été estimés et pourront être fongibles entre les trois motifs de dépense et années exposés ci-dessous :

35

Gouvernance:

Une enveloppe globale de 1 419 600 euros permet de rémunérer un temps de chefferie de projet et de gestion administrative sur la base d'un coût annuel de 56 000 euros pour la chefferie de projet et d'un coût annuel de 36 000 euros pour la gestion administrative, pour un total équivalent temps plein des deux postes sur les trois ans de l'expérimentation de 1,2 à 3,2 selon le dimensionnement des projets, réparti sur les trois années.

	Répartition	approcimati	ve annuelle d	u temps de	Répartition	annuelle app	proximative d	lu temps de
		chefferie	de projet	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	gestion administrative			
	Sur 3 ans	N1	N2	N3	Sur 3 ans	N1	N2	N3
MF PACA	0,9	0,5	0,2	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1
PTA 46	0,9	0,5	0,2	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1
Réunion	0,9	0,4	0,3	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1
CPTS Haute-Corrèze	0,9	0,4	0,3	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1
Corse	0,9	0,5	0,2	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1
DAC17	1,8	0,7	0,6	0,5	0,6	0,2	0,2	0,2
Filieris	1,8	0,8	0,5	0,5	0,6	0,2	0,2	0,2
CHU de Tours	2	0,9	0,6	0,5	0,6	0,2	0,2	0,2
Inter-CPTS du Haut Rhin (collectif 68 CPTS)	2	0,9	0,6	0,5	0,6	0,2	0,2	0,2
CPTS Pays de Sorgues Lubéron	2,0	1,0	0,5	0,5	0,6	0,2	0,2	0,2
HCL	2,0	1,0	0,5	0,5	0,6	0,2	0,2	0,2
URPS PDL	2,6	1,0	0,8	0,8	0,6	0,2	0,2	0,2
Toulouse	2,6	1,0	0,8	0,8	0,6	0,2	0,2	0,2
Total	21,3	9,6	6,1	5,6	6,3	2,1	2,1	2,1

Unité = ETP (équivalent temps plein)

Formation:

La formation au test de l'étape 1 peut être assurée par une demi-journée réalisable en e-learning plus une demi-journée de communication sur les principes et l'organisation par la chefferie de projet. Ce temps de communication relève de la gouvernance du projet.

Les frais de formation concernent l'étape 2 d'évaluation. La formation sur les tests est réalisable en une demi-journée par e-learning. La rémunération des frais de formation est estimée sur la base de 1 jour complémentaire de formation pour la mise en pratique de l'évaluation dans l'organisation locale avec sensibilisation aux principes éthiques et à l'approche motivationnelle, selon les critères de l'ANDPC : rémunération du coût formateur médecins en distanciel (95€/h), avec indemnisation du temps de présence de 15 professionnels libéraux par session (mixte de médecins et IDE à raison d'une indemnisation horaire de 22,5€ pour les médecins et de 16,88€ pour les IDE), plus une demi-journée de « retex » de 3h (coût formateur sans indemnisation des professionnels), soit un coût de formation pour 15 professionnels estimé à 3 000€.

Les professionnels sont incités à recourir au DPC pour une formation à l'entretien motivationnel.

36

Une enveloppe globale de 237 900 € permet sur cette base de financer autour de 80 journées de formation pour 1 200 professionnels, à répartir sur les deux premières années.

La formation aux tests d'évaluation et leur mise en pratique est amenée à être intégrée dans le DPC en situation de généralisation.

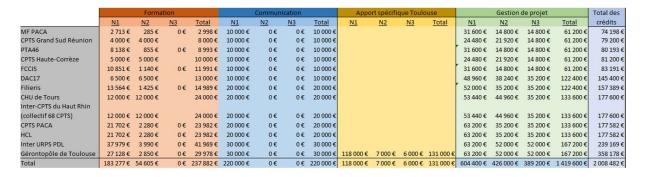
Communication et équipement :

Des temps d'animation et de communication et d'équipements en tablettes ont été estimés selon le dimensionnement des expérimentations (nombre de seniors) avec trois tranches : 10 000, 20 000 ou 30 000 euros.

Expertise du gérontopôle de Toulouse :

L'expertise du gérontopôle est attendue pour l'adaptation et la mise à disposition d'outils de communication (fascicules, vidéos) et de formation (documents, outils d'e-learning ou webinaires), ainsi qu'à la mise à disposition et l'adaptation des spécifications des outils numériques. Cette contribution d'accompagnement sera principalement active sur la première année pour permettre le démarrage de l'expérimentation et l'adaptation des outils avec les retours de terrain. La rémunération de cet apport d'expert est prévue à hauteur de 131 000 euros sur les trois années.

Tableau récapitulatif des crédits d'ingénierie



c. Volumétrie pour l'expérimentation

37

Les différents porteurs expérimentateurs contribuent en moyenne à l'expérimentation à hauteur d'environ 5% de la population cible des territoires (60 ans et plus). Ces capacités sont modulées selon les propositions des porteurs tenant compte de leurs capacités de mise en œuvre de la démarche (cf. effectifs listés dans le chapitre IV.c).

La part des tests en réitération est estimée à 120% des tests initiaux sur la durée de l'expérimentation.

3. Besoin de financement

Les montants sont proposés par année à titre indicatif.

a. Synthèse du besoin de financement pour les porteurs expérimentateurs issus de l'AMI

	Montant	Tests	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Nb de séniors inclus et premiers tests		40227	10 057	24 136	6 034	40 227
Nb de tests en réiétration		48272	2 011	20 114	26 148	48 272
Etape 1						
Animation territoriale			473 200 €	473 200 €	473 200 €	1 419 600 €
Test	18 €	60%	108 613 €	260 671 €	65 168 €	434 452 €
Réitération du test	18 €	50%	18 102 €	181 022 €	235 328€	434 452 €
Total dotation étape 1			599 915 €	914 892 €	773 696 €	2 288 503 €
Etape 2						
Forfait traitement de l'alerte et coordination administrative	11 €	50%	66 375 €	243 373 €	176 999 €	486 747 €
Forfait évaluation approfondie	53 €	25%	159 902 €	586 309 €	426 406 €	1 172 617 €
Forfait entretien motivationnel	21 €	25%	63 358€	232 311 €	168 953 €	464 622 €
Total forfaits étape 2			289 634 €	1 061 993 €	772 358 €	2 123 986 €
Dotation frais kilométrique			7 767 €	28 480 €	20 713 €	56 960 €
TOTAL prestation dérogatoire (FISS)		- €	897 317 €	2 005 365 €	1 566 767 €	4 469 449 €
TOTAL CAI (FISS)			811 377 €	276 105 €	260 000 €	1 347 482 €
TOTAL expérimentation (FISS)			1 708 694 €	2 281 470 €	1 826 767 €	5 816 931 €

NB: Les projections relatives au forfait évaluation approfondie sont calculées sur la base du forfait moyen de 53 euros. Le découpage des dépenses par année dans ce tableau est mentionné à titre indicatif.

Les tableaux détaillés par porteur expérimentateur sont disponible en Annexe 3.

b. Synthèse du besoin de financement pour les porteurs expérimentateurs retenus à l'appel à candidatures

38

	Montant	Tests	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Nb de séniors inclus et premiers tests		14311	1 431	10 018	2 862	14 311
Nb de tests en réiétration		17173	-	7 871	9 302	17 173
Etape 1						
Animation territoriale			170 800 €	170 800 €	170 800 €	512 400 €
Test	18€	60%	15 456€	108 191€	30 912 €	154 559 €
Réitération du test	18€	50%	- €	70 839€	83 719€	154 559 €
Total dotation étape 1			186 256 €	349 831 €	285 431 €	821 518 €
Etape 2						
Forfait traitement de l'alerte et coordination	11 €	50%	7871€	98 388 €	66 904 €	173 163 €
Forfait évaluation approfondie	53 €	25%	18 962 €	237 026€	161 178€	417 166 €
Forfait entretien motivationnel	21 €	25%	7 513 €	93 916€	63 863 €	165 292 €
Total forfaits étape 2			34 346 €	429 330 €	291 944 €	755 621 €
Dotation frais kilométrique			1 100 €	12 540 €	8 360 €	22 000 €
TOTAL prestation dérogatoire (FISS)		- €	221 702 €	791 701 €	585 736 €	1 599 138 €
TOTAL CAI (FISS)			314 300 €	211 500 €	135 200 €	661 000 €
TOTAL expérimentation (FISS)			536 002 €	1 003 201€	720 936 €	2 260 138 €

c. Synthèse du besoin de financement pour l'ensemble de l'expérimentation

TOTAL expérimentation (FISS)	Montant	Tests	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Nb de séniors inclus et premiers tests		54538	11 488	34 154	8 896	54 538
Nb de tests en réiétration		65445	2 011	27 985	35 450	65 445
Etape 1						
Animation territoriale			644 000 €	644 000 €	644 000 €	1 932 000 €
Test	18 €	60%	124 069 €	368 862 €	96 080 €	589 011 €
Réitération du test	18 €	50%	18 102 €	251 861€	319 047 €	589 010 €
Total dotation étape 1			786 171 €	1 264 723 €	1 059 127 €	3 110 021 €
Etape 2						
Forfait traitement de l'alerte et coordination administrative	11 €	50%	74 246 €	341 761€	243 903 €	659 910 €
Forfait évaluation approfondie	53 €	25%	178 864 €	823 335€	587 584 €	1 589 783 €
Forfait entretien motivationnel	21 €	25%	70 871 €	326 227€	232 816 €	629 914 €
Total forfaits étape 2			323 980 €	1 491 323 €	1 064 303 €	2 879 607 €
Dotation frais kilométrique			8 867 €	41 020 €	29 073 €	78 960 €
TOTAL prestation dérogatoire (FISS)			1 119 018€	2 797 066 €	2 152 503 €	6 068 588 €
TOTAL CAI (FISS)			1 125 677 €	487 605 €	395 200 €	2 008 482 €
TOTAL expérimentation (FISS)			2 244 695 €	3 284 671 €	2 547 703 €	8 077 070 €

En cours d'expérimentation, les porteurs expérimentateurs qui déploieraient le programme plus rapidement que le calendrier prévu par le présent cahier des charges pourront faire l'objet d'un financement complémentaire pour des territoires expérimentateurs non précisés dans le cahier des charges (qui seraient à définir) après analyse des résultats intermédiaires d'évaluation et avis du comité technique de l'innovation en santé dans la limite de l'enveloppe globale initiale FISS dédiée à cette expérimentation.

IX. <u>Liens d'intérêts</u>

L'expérimentation ne porte pas sur le recours à des produits de santé ou dispositifs médicaux et ne soulève pas de risque particulier de lien d'intérêt dans ce champ.

X. Eléments bibliographiques / expériences étrangères

1. OMS. Integrated Care for Older People.

https://www.who.int/ageing/health-systems/icope/en/

2. OMS. ICOPE Evidence Resource Centre

https://www.who.int/ageing/health-systems/icope/evidence-centre/en/

3. John R Beard, M.B.B.S, Ph.D, Yafei Si, M.A, Zhixin Liu, Ph.D, Lynn Chenoweth, Ph.D, Katja Hanewald, Ph.D, Intrinsic Capacity: Validation of a New WHO Concept for Healthy Ageing in a Longitudinal Chinese Study, *The Journals of Gerontology: Series A*, 2021;, glab226,

https://academic.oup.com/biomedgerontology/advance-article-abstract/doi/10.1093/gerona/glab226/6338147?redirectedFrom=fulltextHAS.

4. Nutrition de la personne âgée

Diagnostic de la dénutrition chez la personne de 70 ans et plus Recommandations de bonnes pratiques

5. https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2021-11/reco368_recommandations_denutrition_pa_cd_20211110_v1.pdfHAS. Vision

Diagnostic et prise en charge de l'hypertonie oculaire et du glaucome primitif à angle ouvert. Recommandation de bonne pratique (Travaux en cours)

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-03/reco350 note cadrage rbp glaucome coi 2019 11 14 v0 - mel.pdf

Dégénérescence maculaire liée à l'âge. Fiche mémo (Travaux en cours)

6. HAS. Activité physique

Prescription d'activité physique et sportive. Les personnes âgées. Organisation des parcours. https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-07/app 248 ref aps pa vf.pdf

40

7. Reed NS, Altan A, Deal JA, et al. Trends in Health Care Costs and Utilization Associated With Untreated Hearing Loss Over 10 Years. *JAMA Otolaryngol Head Neck Surg.* 2019;145(1):27-34. doi:10.1001/jamaoto.2018.2875

https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6439810/

8. Santé publique France. Etudes et enquêtes. Chutes des personnes âgées à domicile. Octobre 2020

https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-

<u>traumatismes/traumatismes/chute/documents/enquetes-etudes/chutes-des-personnes-agees-adomicile.-caracteristiques-des-chuteurs-et-des-circonstances-de-la-chute.-volet-hospitalisation-de-lenquete-chupadom</u>

9. INSERM. Expertise collective. Activité physique et prévention des chutes chez les personnes âgées

https://www.inserm.fr/information-en-sante/expertises-collectives/activite-physique-et-prevention-chutes-chez-personnes-agees

10. Tayaa S. et al. Diagnostic et prise en charge de la dépression chez le sujet âgé. Gériatrie et Psychologie Neuropsychiatrie du Vieillissement, John Libbey Eurotext, 2020, 18 (1), pp.88-96. ff10.1684/pnv.2019.0833ff. ffinserm-02881423

https://www.hal.inserm.fr/inserm-02881423/document

11. Haut Conseil de la santé publique. Prévention de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées. 2018

https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=645

12. DREES. Bénéficiaires des minima sociaux : un état de santé général et psychologique dégradé. Juin 2021

https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-06/ER1194.pdf

13. Haut Conseil de la santé publique. Repères alimentaires pour les personnes âgées. 2021

https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcspa20210518 rvisidesreprealimepourlespersoge.pdf

Annexes

Annexe1. Coordonnées du porteur et des partenaires

	Entité juridique et/ou statut ; Adresse	Coordonnées des contacts : nom et prénom, mail, téléphone
Porteur coordinateur national	Ministère des solidarités et de la santé – Direction générale de la santé (DGS); Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), Direction générale de l'organisation des soins (DGOS)	DGS: Eliane VANHECKE — eliane.vanhecke@sante.gouv.fr 01 40 56 58 24 DGCS: Coline BOULLARD coline.boullard@social.gouv.fr 01 40 56 56 66 DGOS: Anne-Noëlle MACHU anne-noelle.machu@sante.gouv.fr 01 40 56 45 97 Marie-Gabrielle RIETSCH marie-gabrielle.rietsch@sante.gouv.fr 01 40 56 40 92
Porteurs expérimenta teurs :		hel-bourdel@assurance-maladie.fr) surance-maladie.fr) unce-maladie.fr)
	CHU de Toulouse 2 rue Viguerie, 31059 Toulouse	Pr Fati NOURHASHEMI nourhashemi.f@chu-toulouse.fr Dr Neda TAVASSOLI tavassoli.n@chu-toulouse.fr Justine DE KERIMEL dekerimel.j@chu-toulouse.fr 05 61 77 70 13 / 05 61 77 70 12
	FILIERIS SUD 34 Avenue du Général de Gaulle, 30100 ALES	Dr Alain DEVALLEZ <u>alain.devallez@filieris.fr</u> Nathalie HALLART <u>nathalie.hallart@filieris.fr</u> Julien COMBETTES <u>julien.combettes@filieris.fr</u> 06 09 30 59 01

T	
Plateforme territoriale d'appui du Lot	Alison GERANTON
(PTA 46)	coordination2@pta46.fr
Association ICARE 46 loi 1901	Christelle MAZEYRIE
162 rue du Président Wilson, 46000 Cahors	direction@pta46.fr
Canors	05 65 367 387
Région	Pays de Loire
Contacts ARS Pays de la Loire : Vincent M (GRADeS) (ars-pdl-art51@ars.sante.fr);	ICHELET ; Jean-Loïc RETAUD ; Laure MAUFRAIS
Contacts DCGDR – CPAM:	
Thomas BOUVIER (thomas.bouvier@assu	rance-maladie.fr)
InterURPS Pays de la Loire	David GUILLET
Association loi 1901	president@urps-idel-paysdelaloire.fr
La Maison des URPS, 5 boulevard	02 40 69 19 75
Vincent Gâche, 44000 Nantes	Céline GIRARD
	reper@interurps-pdl.org
	06 03 72 71 85
Ré	gion PACA
	éline MANSOUR (<u>ars-paca-art51@ars.sante.fr)</u>
Contacts DCGDR – CPAM :	
Patricia RONDINETTI (<u>patricia.rondinetti@</u>	
JOHANNA MABILLE (johanna.mabille@ass	•
dcgdr.paca.cpam-marseille@assurance-m	naladie.fr
CPTS Pays de Sorgue et Lubéron	Lucienne CLAUSTRES
Association loi 1901	bonnetlucienne@orange.fr
495 Cours Fernande Peyre	06 12 24 17 20
84800 L'Isle-sur-Sorgue	Olivier RIT (gérontopôle)
	o.rit@gerontopolesud.fr
Mutualité française PACA	Dr Christine D'Arnoux
Lotissement Langesse, 1581 avenue	c.darnoux@lamut.fr
Paul Jullien, 13100 Le Tholonet	06 15 84 34 77
	Florian ANDRE
	flw.andre@gmail.com
	Davide POMATO
	d.pomato@lamut.fr
Région Auv	ergne Rhône Alpes
negion Adv	g
Contacts ARS: Dr Thierry RUSTERHOLTZ	Laurent Peiser (ars-ara-art51@ars.sante.fr)
1 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	\(\frac{1}{2} \)

Contacts DCGDR – CPAM : Maxime BELTIER (MAXIME.BELTIER@assulance BAUER DUPUY (LAURA.BAUER-DUP	·
Hospices civils de Lyon CHU de Lyon 3 quai des Célestins, 69002 Lyon Ré	Dr Sofia PERROTIN (CPTS de Vénissieux) sofia.perrotin@univ-lyon1.fr 04 78 86 15 81 Pr Pierre KROLAK-SALMON pierre.krolak-salmon@chu-lyon.fr 04 72 43 20 50 Pr Marc BONNEFOY marc.bonnefoy@chu-lyon.fr 04 72 16 20 80 gion Corse
Contact ARS : Dr Marie-Hélène PIETRI-ZAI Contacts DCGDR – CPAM : Christian MILLIES LACROIX (<u>christian.milli</u> Frédérique GAY (<u>frederique.gay@assuran</u>	es-lacroix@assurance-maladie.fr)
Fédération Corse pour la Coordination et l'Innovation en Santé (FCCIS) Association loi 1901 Espace médical A Madonuccia, rue Noël Franchini, 20090 Ajaccio	Dr Marie-Pierre PANCRAZI marie-pierre.pancrazi@ch-bastia.fr 04 95 59 11 05 / 06 16 40 87 76 Igor GUSTI direction@fccis.fr 06 86 42 90 63 Dr Dominique BONNET ZAMPONI dominique.zamponi@fccis.fr 06 63 05 76 93
Contacts ARS Réunion: Roselyne COPPEN Chanthell FENIES (Chanthell.FENIES@ar tarbouriech@ars.sante.fr; ARS-REUNION-Contacts DCGDR — CPAM: Florence LACROIX (florence.lacroix@a Sophie MUNG (sophie.mung@cgss.re)	éunion S; Roselyne.COPPENS@ars.sante.fr; s.sante.fr); denise.pellassy- ART51 <ars-reunion-art51@ars.sante.fr> ssurance-maladie.fr)</ars-reunion-art51@ars.sante.fr>
CPTS Grand Sud réunion	Pr Jean-Marc FRANCO

45

Acceptation lei 1001	and deat Octoon de des etc. Co
Association loi 1901	president@cptsgrandsudreunion.fr
95C rue Raphael Babet, 97 480 Saint- Jospeh	0692 61 99 78
Jospen	Emmanuelle BOYER
	e.boyer@cptsgrandsudreunion.fr
	0692 42 04 88
Nouvel	le Aquitaine
VOLPATO-COILIER (ars-na-art51@ars.s	PORTRON <u>; S</u> téphanie LAMPERT <u>;</u> Mélanie sante.fr)
Contacts DCGDR – CPAM :	
Valérien VERCLYTTE (<u>VALERIE.VERCLY</u>	ITE@assurance-maladie.fr)
CPTS Haute-Corrèze Ventadour	Pr Daniel BUCHON
Association loi 1901	daniel.buchon@hotmail.fr
20 rue Antony PROUZERGUE, 19200	06 72 70 94 01
Ussel	Nathalie FAUCHER
	cptsventadour@gmail.com
	07 86 93 51 32
DAC 17	Anne-Marie BRIDANT
Association loi 1901	anne-marie.bridant@pta17.fr
1 place du 8 mai 1945, 17500 Jonzac	06 83 43 71 46
	Fanny GOIMIER
	,
	fanny.goimier@pta17.fr
	06 11 44 75 49
Région Cer	ntre Val de Loire
art51@ars.sante.fr)	JAMET ; Dr Danièle STEINBACH (ars-cvl-
Contacts DCGDR – CPAM :	
Anne Claire METAUT (anne-claire.met	aut@assurance-maladie.fr)
ccr.centre-valdeloire.cpam-loiret@ass	urance-maladie.fr
CHU de Tours – ERVMA	Pr Bertrand FOUGERE
CHRU Bretonneau	bertrand.fougere@univ-tours.fr
2 boulevard Tonnelé, 37044 Tours	02 47 47 37 13
Cedex 9	Sarah LEGLAND
	S.LEGLAND@chu-tours.fr
	C.LLCL HTD C CHA COATOM

	02 47 47 74 31
Régior	n Grand Est
Contacts ARS: Morgane BECK; Valérie B GRANDEST-ART51@ars.sante.fr) Contacts DCGDR – CPAM: Sabrina BYOT (sabrina.byot@assuranc	
Collectif CPTS 68, représentée pour l'expérimentation ICOPE par la CPTS de Mulhouse Agglomération et la CPTS de Colmar Agglo CPTS de Mulhouse Agglomération 15 rue des Frères Lumière, 68200 Mulhouse Géria'Lib 1 A rue de Colmar, 68280 Andolsheim	Arnaud BOULARD boulard.arnaud79@gmail.com Dr Frédéric TRYNISZEWSKI president@cpts-mulhouse-agglo.frDr Rachel CHAMPENIER coordinatrice@cpts-mulhouse-agglo.fr



Annexe 2. Catégories d'expérimentations

A quelle(s) catégorie(s) d'expérimentations répond le projet ? Il est possible de combiner les catégories.

Modalités de financement innovant (Art. R. 162-50-1 -I-1°)	Cocher	Si oui, préciser
a) Financement forfaitaire total ou partiel pour des activités	×	
financées à l'acte ou à l'activité		
b) Financement par épisodes, séquences ou parcours de soins		
c) Financement modulé par la qualité, la sécurité ou l'efficience		
des soins, mesurées à l'échelle individuelle ou populationnelle par		
des indicateurs issus des bases de données médico-		
administratives, de données cliniques ou de données rapportées		
par les patients ou les participants aux projet d'expérimentation		
d'expérimentations		
d) Financement collectif et rémunération de l'exercice coordonné		

Modalités d'organisation innovante (Art. R. 162-50-1 – I-2°)	Cocher	Si oui, préciser
a) Structuration pluri professionnelle des soins ambulatoires ou à domicile et promotion des coopérations interprofessionnelles et de partages de compétences	×	Organisation interprofessionnelle locale pour - l'animation du partenariat
		déterminant la démarche d' »aller vers » - la gestion des résultats aux tests
b) Organisation favorisant l'articulation ou l'intégration des soins ambulatoires, des soins hospitaliers et des prises en charge dans le secteur médico-social		
c) Utilisation d'outils ou de services numériques favorisant ces organisations	×	Outil numérique spécifique à articuler aux outils locaux e- parcours

Modalités d'amélioration de l'efficience ou de la qualité de la		Si oui, préciser
prise en charge des produits de santé (Art. R. 162-50-1 – II°) ²² :		
10 Des prises en charge par l'assurance maladie des		
médicaments et des produits et prestations de services et		
d'adaptation associées au sein des établissements de santé,		
notamment par la mise en place de mesures incitatives et d'un		
recueil de données en vie réelle		

²² Ne concernent les projets d'expérimentation déposés auprès des ARS que dans le cas où ces modalités s'intègrent dans un projet ayant un périmètre plus large relatif aux organisations innovantes (définies au 1° du l de l'article L. 162-31-1)

20 De la prescription des médicaments et des produits et	
prestations de services et d'adaptation associées, notamment	
par le développement de nouvelles modalités de rémunération	
et d'incitations financières	
30 Du recours au dispositif de l'article L. 165-1-1 pour les	
dispositifs médicaux innovants avec des conditions dérogatoires	
de financement de ces dispositifs médicaux.	

Annexe 3. Tableau détaillé du financement demandé

Prestations dérogatoires et crédits d'amorçage et d'ingénierie par porteurs :

MF PACA	Montant	Tests	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Nb de séniors inclus et premiers tests		738	185	443	111	738
Nb de tests en réiétration		886	37	369	480	886
Etape 1						
Animation territoriale			14 000 €	14 000 €	14 000 €	42 000 €
Test	18€	60%	1 993 €	4 782 €	1 196€	7 970 €
Réitération du test	18€	50%	332€	3 321€	4 317 €	7 970 €
Total dotation étape 1			16 325 €	22 103 €	19 513 €	57 941 €
Etape 2						
Forfait traitement de l'alerte et coordination administrative	11 €	50%	1 218€	4 465 €	3 247 €	8 930 €
Forfait évaluation approfondie	53 €	25%	2 934 €	10 756€	7 823 €	21 513 €
Forfait entretien motivationnel	21 €	25%	1 162 €	4 262 €	3 100 €	8 524 €
Total forfaits étape 2			5 314€	19 483 €	14 170 €	38 966 €
Dotation frais kilométrique			277€	1 015 €	738€	2 030 €
TOTAL prestation dérogatoire (FISS)		- €	21 915 €	42 601 €	34 421 €	98 937 €
TOTAL CAI (FISS)			44 313 €	15 085 €	14 800 €	74 198 €
TOTAL expérimentation (FISS)						173 135 €

PTA46	Montant	Tests	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Nb de séniors inclus et premiers tests		1200	300	720	180	1 200
Nb de tests en réiétration		1440	60	600	780	1 440
Etape 1						
Animation territoriale			28 000 €	28 000 €	28 000 €	84 000 €
Test	18 €	60%	3 240 €	7 776€	1 944 €	12 960 €
Réitération du test	18 €	50%	540€	5 400 €	7 020 €	12 960 €
Total dotation étape 1			31 780 €	41 176€	36 964 €	109 920 €
Etape 2						
Forfait traitement de l'alerte et coordination administrative	11 €	50%	1 980 €	7 260 €	5 280 €	14 520 €
Forfait évaluation approfondie	53 €	25%	4 770 €	17 490 €	12 720€	34 980 €
Forfait entretien motivationnel	21 €	25%	1890€	6 930 €	5 040 €	13 860 €
Total forfaits étape 2		· ·	8 640 €	31 680 €	23 040 €	63 360 €
Dotation frais kilométrique			540€	1 980 €	1 440 €	3 960 €
TOTAL prestation dérogatoire (FISS)		- €	40 960 €	74 836 €	61 444 €	177 240 €
TOTAL CAI (FISS)			49 738 €	15 655 €	14 800 €	80 193 €
TOTAL expérimentation (FISS)						257 433 €

FCCIS Corse	Montant	Tests	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Nb de séniors inclus et premiers tests		1819	455	1 091	273	1 819
Nb de tests en réiétration		2183	91	910	1 182	2 183
Etape 1						
Animation territoriale			28 000 €	28 000 €	28 000 €	84 000 €
Test	18€	60%	4 911 €	11 787 €	2 947 €	19 645 €
Réitération du test	18€	50%	819€	8 186€	10 641 €	19 645 €
Total dotation étape 1			33 730 €	47 973 €	41 588 €	123 290 €
Etape 2						
Forfait traitement de l'alerte et coordination administrative	11 €	50%	3 001€	11 005 €	8 004 €	22 010 €
Forfait évaluation approfondie	53 €	25%	7 231 €	26 512 €	19 281 €	53 024 €
Forfait entretien motivationnel	21 €	25%	2 865 €	10 505 €	7 640 €	21 009 €
Total forfaits étape 2			13 097 €	48 022 €	34 925 €	96 043 €
Dotation frais kilométrique			682€	2 501 €	1 819€	5 002 €
TOTAL prestation dérogatoire (FISS)		- €	47 509 €	98 495 €	78 332 €	224 336 €
TOTAL CAI (FISS)			52 451 €	15 940 €	14 800 €	83 191 €
TOTAL expérimentation (FISS)						307 527 €

Filieris	Montant	Tests	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Nb de séniors inclus et premiers tests		3469	867	2 081	520	3 469
Nb de tests en réiétration		4163	173	1 735	2 255	4 163
Etape 1						
Animation territoriale			28 000 €	28 000 €	28 000 €	84 000 €
Test	18€	60%	9 366 €	22 479€	5 620€	37 465 €
Réitération du test	18€	50%	1561€	15 611 €	20 294 €	37 465 €
Total dotation étape 1			38 927 €	66 090 €	53 913 €	158 930 €
Etape 2						
Forfait traitement de l'alerte et coordination administrative	11 €	50%	5 724€	20 987 €	15 264 €	41 975 €
Forfait évaluation approfondie	53 €	25%	13 789€	50 561 €	36 771 €	101 121 €
Forfait entretien motivationnel	21 €	25%	5 464 €	20 033 €	14 570 €	40 067 €
Total forfaits étape 2		· ·	24 977 €	91 582 €	66 605 €	183 163 €
Dotation frais kilométrique			447€	1 639€	1 192 €	3 278 €
TOTAL prestation dérogatoire (FISS)		- €	64 351 €	159 310 €	121 710 €	345 372 €
TOTAL CAI (FISS)			85 564 €	36 625 €	35 200 €	157 389 €
TOTAL expérimentation (FISS)						502 761 €

CPTS Pays de Sorgues Lubéron	Montant	Tests	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Nb de séniors inclus et premiers tests		4613	1 153	2 768	692	4 613
Nb de tests en réiétration		5536	231	2 307	2 998	5 536
Etape 1						
Animation territoriale			58 800 €	58 800 €	58 800 €	176 400 €
Test	18€	60%	12 455€	29 892 €	7 473 €	49 820 €
Réitération du test	18€	50%	2 076 €	20 759€	26 986 €	49 820 €
Total dotation étape 1			73 331 €	109 451 €	93 259 €	276 041 €
Etape 2						
Forfait traitement de l'alerte et coordination administrative	11 €	50%	7 611 €	27 909 €	20 297 €	55 817 €
Forfait évaluation approfondie	53 €	25%	18 337€	67 234 €	48 898 €	134 469 €
Forfait entretien motivationnel	21 €	25%	7 265 €	26 640€	19 375 €	53 280 €
Total forfaits étape 2			33 214 €	121 783 €	88 570 €	243 566 €
Dotation frais kilométrique			545€	1 998€	1 453 €	3 996 €
TOTAL prestation dérogatoire (FISS)		- €	107 089 €	233 232 €	183 282 €	523 603 €
TOTAL CAI (FISS)			104 902 €	37 480 €	35 200 €	177 582 €
TOTAL expérimentation (FISS)						701 185 €

HCL	Montant	Tests	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Nb de séniors inclus et premiers tests		4855	1 214	2 913	728	4 855
Nb de tests en réiétration		5826	243	2 428	3 156	5 826
Etape 1						
Animation territoriale			70 000 €	70 000 €	70 000 €	210 000 €
Test	18 €	60%	13 109€	31 460 €	7 865 €	52 434 €
Réitération du test	18€	50%	2 185€	21 848 €	28 402 €	52 434 €
Total dotation étape 1			85 293 €	123 308 €	106 267 €	314 868 €
Etape 2						
Forfait traitement de l'alerte et coordination administrative	11 €	50%	8 011 €	29 373 €	21 362 €	58 746 €
Forfait évaluation approfondie	53 €	25%	19 299€	70 762 €	51 463 €	141 523 €
Forfait entretien motivationnel	21 €	25%	7 647 €	28 038 €	20 391 €	56 075 €
Total forfaits étape 2			34 956 €	128 172 €	93 216 €	256 344 €
Dotation frais kilométrique			298€	1 093 €	795€	2 185 €
TOTAL prestation dérogatoire (FISS)		- €	120 547 €	252 572 €	200 277 €	573 397 €
TOTAL CAI (FISS)			104 902 €	37 480 €	35 200 €	177 582 €
TOTAL expérimentation (FISS)						750 979 €

Inter URPS PDL	Montant	Tests	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Nb de séniors inclus et premiers tests		13533	3 383	8 120	2 030	13 533
Nb de tests en réiétration		16240	677	6 767	8 796	16 240
Etape 1						
Animation territoriale			114 800 €	114 800 €	114 800 €	344 400 €
Test	18 €	60%	36 539 €	87 694 €	21 923 €	146 156 €
Réitération du test	18 €	50%	6 090 €	60 899 €	79 168 €	146 156 €
Total dotation étape 1			157 429 €	263 392 €	215 892 €	636 713 €
Etape 2						
Forfait traitement de l'alerte et coordination administrative	11 €	50%	22 329€	81 875 €	59 545 €	163 749 €
Forfait évaluation approfondie	53 €	25%	53 794 €	197 243 €	143 450€	394 487 €
Forfait entretien motivationnel	21 €	25%	21 314 €	78 153 €	56 839€	156 306 €
Total forfaits étape 2		·	97 438 €	357 271 €	259 834 €	714 542 €
Dotation frais kilométrique			3 066 €	11 242 €	8 176€	22 484 €
TOTAL prestation dérogatoire (FISS)		- €	257 933 €	631 906 €	483 901 €	1 373 739€
TOTAL CAI (FISS)			131 179€	55 990 €	52 000 €	239 169 €
TOTAL expérimentation (FISS)						1 612 908 €

Gérontopôle de Toulouse	Montant	Tests	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Nb de séniors inclus et premiers tests		10000	2 500	6 000	1 500	10 000
Nb de tests en réiétration		12000	500	5 000	6 500	12 000
Etape 1						
Animation territoriale			131 600 €	131 600 €	131 600 €	394 800 €
Test	18€	60%	27 000 €	64 800 €	16 200 €	108 000 €
Réitération du test	18€	50%	4 500 €	45 000 €	58 500 €	108 000 €
Total dotation étape 1			163 100 €	241 400 €	206 300 €	610 800 €
Etape 2						
Forfait traitement de l'alerte et coordination administrative	11 €	50%	16 500 €	60 500 €	44 000 €	121 000 €
Forfait évaluation approfondie	53 €	25%	39 750 €	145 750€	106 000 €	291 500 €
Forfait entretien motivationnel	21 €	25%	15 750€	57 750€	42 000 €	115 500 €
Total forfaits étape 2			72 000 €	264 000 €	192 000 €	528 000 €
Dotation frais kilométrique			1913€	7 013 €	5 100 €	14 025 €
TOTAL prestation dérogatoire (FISS)		- €	237 013 €	512 413 €	403 400 €	1 152 825 €
TOTAL CAI (FISS)			238 328 €	61 850 €	58 000 €	358 178 €
TOTAL expérimentation (FISS)						1511003€

CPTS Grand Sud Réunion	Montant	Tests	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Nb de séniors inclus et premiers tests		1000	100	700	200	1 000
Nb de tests en réiétration		1200	-	550	650	1 200
Etape 1						
Animation territoriale			14 000 €	14 000 €	14 000 €	42 000 €
Test	18 €	60%	1 080 €	7 560 €	2 160 €	10 800 €
Réitération du test	18 €	50%	- €	4 950 €	5 850€	10 800 €
Total dotation étape 1			15 080 €	26 510 €	22 010 €	63 600 €
Etape 2						
Forfait traitement de l'alerte et coordination administrative	11 €	50%	550€	6 875 €	4 675 €	12 100 €
Forfait évaluation approfondie	53 €	25%	1 325€	16 563 €	11 263 €	29 150 €
Forfait entretien motivationnel	21 €	25%	525€	6 563 €	4 463 €	11 550 €
Total forfaits étape 2			2 400 €	30 000 €	20 400 €	52 800 €
Dotation frais kilométrique			200€	2 280 €	1 520 €	4 000 €
TOTAL prestation dérogatoire (FISS)		- €	17 680 €	58 790 €	43 930 €	120 400 €
TOTAL CAI (FISS)			38 480 €	25 920 €	14 800 €	79 200 €
TOTAL expérimentation (FISS)			56 160 €	84 710 €	58 730 €	199 600 €

CPTS Haute-Corrèze Ventadour	Montant	Tests	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Nb de séniors inclus et premiers tests		1311	131	918	262	1 311
Nb de tests en réiétration		1573	-	721	852	1 573
Etape 1						
Animation territoriale			36 400 €	36 400 €	36 400 €	109 200 €
Test	18 €	60%	1 416 €	9 911 €	2 832 €	14 159 €
Réitération du test	18 €	50%	- €	6 489 €	7 669 €	14 159 €
Total dotation étape 1			37 816 €	52 801 €	46 901 €	137 518 €
Etape 2						
Forfait traitement de l'alerte et coordination administrative	11 €	50%	721€	9 013 €	6 129 €	15 863 €
Forfait évaluation approfondie	53 €	25%	1 737 €	21 713 €	14 765 €	38 216 €
Forfait entretien motivationnel	21 €	25%	688€	8 603 €	5 850 €	15 142 €
Total forfaits étape 2			3 146 €	39 330 €	26 744 €	69 221 €
Dotation frais kilométrique			300€	3 420 €	2 280 €	6 000 €
TOTAL prestation dérogatoire (FISS) - €		- €	41 262 €	95 551 €	75 926 €	212 738 €
TOTAL CAI (FISS)			39 480 €	26 920 €	14 800 €	81 200 €
TOTAL expérimentation (FISS)			80 742 €	122 471 €	90 726 €	293 938 €

DAC 17	Montant	Tests	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Nb de séniors inclus et premiers tests		3000	300	2 100	600	3 000
Nb de tests en réiétration		3600	-	1 650	1 950	3 600
Etape 1						
Animation territoriale			47 600 €	47 600 €	47 600 €	142 800 €
Test	18 €	60%	3 240 €	22 680 €	6 480 €	32 400 €
Réitération du test	18 €	50%	- €	14 850 €	17 550 €	32 400 €
Total dotation étape 1			50 840 €	85 130 €	71 630 €	207 600 €
Etape 2						
Forfait traitement de l'alerte et coordination administrative	11 €	50%	1 650 €	20 625 €	14 025 €	36 300 €
Forfait évaluation approfondie	53 €	25%	3 975 €	49 688 €	33 788 €	87 450 €
Forfait entretien motivationnel	21 €	25%	1 575 €	19 688 €	13 388 €	34 650 €
Total forfaits étape 2			7 200 €	90 000 €	61 200 €	158 400 €
Dotation frais kilométrique			200€	2 280 €	1 520 €	4 000 €
TOTAL prestation dérogatoire (FISS)		- €	58 240 €	177 410 €	134 350 €	370 000 €
TOTAL CAI (FISS)			65 460 €	44 740 €	35 200 €	145 400 €
TOTAL expérimentation (FISS)			123 700 €	222 150 €	169 550 €	515 400 €

CHU de Tours	Montant	Tests	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Nb de séniors inclus et premiers tests		4500	450	3 150	900	4 500
Nb de tests en réiétration		5400	-	2 475	2 925	5 400
Etape 1						
Animation territoriale			36 400 €	36 400 €	36 400 €	109 200 €
Test	18 €	60%	4 860 €	34 020 €	9 720€	48 600 €
Réitération du test	18 €	50%	- €	22 275 €	26 325 €	48 600 €
Total dotation étape 1			41 260 €	92 695 €	72 445 €	206 400 €
Etape 2						
Forfait traitement de l'alerte et coordination administrative	11 €	50%	2 475 €	30 938 €	21 038 €	54 450 €
Forfait évaluation approfondie	53 €	25%	5 963 €	74 531 €	50 681 €	131 175 €
Forfait entretien motivationnel	21 €	25%	2 363 €	29 531 €	20 081 €	51 975 €
Total forfaits étape 2		· ·	10 800 €	135 000 €	91 800 €	237 600 €
Dotation frais kilométrique			200€	2 280 €	1 520 €	4 000 €
TOTAL prestation dérogatoire (FISS)		- €	52 260 €	229 975 €	165 765 €	448 000 €
TOTAL CAI (FISS)			85 440 €	56 960 €	35 200 €	177 600 €
TOTAL expérimentation (FISS)			137 700 €	286 935 €	200 965 €	625 600 €

CPTS du Haut-Rhin	Montant	Tests	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Nb de séniors inclus et premiers tests		4500	450	3 150	900	4 500
Nb de tests en réiétration		5400	-	2 475	2 925	5 400
Etape 1						
Animation territoriale			36 400 €	36 400 €	36 400€	109 200 €
Test	18 €	60%	4 860 €	34 020 €	9 720 €	48 600 €
Réitération du test	18€	50%	- €	22 275 €	26 325€	48 600 €
Total dotation étape 1			41 260 €	92 695 €	72 445 €	206 400 €
Etape 2						
Forfait traitement de l'alerte et coordination administrative	11 €	50%	2 475 €	30 938 €	21 038 €	54 450 €
Forfait évaluation approfondie	53 €	25%	5 963 €	74 531 €	50 681 €	131 175 €
Forfait entretien motivationnel	21 €	25%	2 363 €	29 531 €	20 081 €	51 975 €
Total forfaits étape 2			10 800 €	135 000 €	91 800 €	237 600 €
Dotation frais kilométrique			200€	2 280 €	1 520€	4 000 €
TOTAL prestation dérogatoire (FISS)		- €	52 260 €	229 975 €	165 765 €	448 000 €
TOTAL CAI (FISS)			85 440 €	56 960 €	35 200 €	177 600 €
TOTAL expérimentation (FISS)			137 700 €	286 935 €	200 965 €	625 600 €



Annexe 4 : Modèle de feuille de route





Expérimentation nationale article 51 « ICOPE »

Expérimentation nationale d'un programme de prévention de la perte d'autonomie axé sur le dépistage multidimensionnel du déclin fonctionnel lié à l'âge

PLAN D'ACTIONS A DECLINER PAR CHAQUE PORTEUR EXPERIMENTATEUR Les objectifs de ce document sont de

- Mesurer le niveau d'engagement local des actions préparatoires nécessaires au recrutement de seniors dans l'expérimentation
- Identifier les éventuelles difficultés
- Repérer des initiatives qui pourraient être partagées.

Plan d'actions à compléter et à renvoyer dans les 4 mois suivant l'autorisation de l'expérimentation à l'adresse mail suivante : icope@sante.gouv.fr

I. Identification

1. Identification du porteur expérimentateur

Nom du porteur :

- Numéro FINESS juridique et géographique le cas échéant :
- Raison sociale :
- Statut juridique:
- Date de création :
- Adresse :
- Région :

2. Coordonnateur de l'équipe expérimentatrice (personne contact)

- Nom et Prénom :
- Numéro de téléphone :
- Adresse mail:

II. Modalités de gouvernance

3. Gouvernance territoriale

Modalités prévues: composition, articulation avec les CPTS, ARS, CD, communes et communautés de communes ... et niveau de constitution, différents niveaux éventuels...

III. Stratégie d'intervention définie/prévue

4. Qualité et rô	le des acteurs			
	Repérage	Test de dépistage	Gestion et vérification des alertes	Evaluation
Qualité des acteurs				
Exemple : Personnel d'accueil des CCAS	X			
Exemple : Personnel d'accueil des CLIC	Х	X		
Exemple : Agents CARSAT	Х	X		
Exemple : IDE libéraux	Х	X	Χ	Χ
Exemple : Personnel d'Accueil des MDPH	Х			

5. Modalités de repérage des seniors en situation de vulnérabilité			
Situation de vulnérabilité	Précisions sur les modalités d'intervention		
Précarité sociale			
Isolement social			
Eloignement géographique			
Eloignement des soins et/ou			
sans suivi régulier			
Aidants			

IV. Actions réalisées en phase préparatoire

6. Etat des lieux d	es ressources			
Etat d'avancement de la	liste des ressources loca	les, points forts et points	faibles	
7. Système d'info	rmation			
8. Actions de com	munication			
Public cible, modalités, résultats				
	pliqués dans la mise en			
Intitulé de l'institution/organisme	Coordonnées du contact référent	Nature du partenariat / Rôle ou contribution dans le projet	Commentaires et précisions	

9. Partenaires imp	liqués dans la mise e	n œuvre	
Intitulé de l'institution/organisme	Coordonnées du contact référent	Nature du partenariat / Rôle ou contribution dans le projet d'expérimentation (moyen humain, financier, logistique)	Commentaires et précisions

10 Formation	-
10. Formation	1 ées de suivi du nombre et de la qualité des acteurs formés
Previsions et donn	ees de suivi du nombre et de la quante des acteurs formes
V.	Etat de préparation
11. Prévision	de démarrage
Premier senior incl	us le : (date effective de première inclusion)
Nombro de	seniors déjà inclus (si connu) :
Nombre de	e semors deja metus (si comiu)
OU	
Date prévisionnelle	e de première inclusion :
VI.	Autres informations
12. Informat	ions et commentaires libres
ĺ	





Annexe 5

Questionnaire ICOPE (étape 1) pour les professionnels

☐ Première éval	uation	☐ Evaluation de suivi
COGNITION (1)		
Demander au sujet	:	
1. Avez-vous des est ? □1 Oui □0 No		ou d'orientation (comme ne pas savoir où l'on est ou quel jour on
Si la réponse = 1 (C	Dui) → Posez la questid	on:
2. Avez-vous cons évaluation ? □1 Oui □0 No		ces problèmes au cours des 6 derniers mois ou depuis la dernière
Si la réponse = 1 (C	Dui) → ≌ <mark>Alerte</mark> → Eta	pe 2
Test de 3 mots :		
retenir car je vous		ts ; je voudrais que vous les répétiez et que vous essayiez de les à l'heure. » DRAPEAU, FLEUR, PORTE (liste 1) ; FAUTEUIL, E, BALLON (liste 3)
Puis dire au sujet : «	Répétez les 3 mots. »	
Orientation :		
Dire au sujet : « Qu	elle est la date complète	e d'aujourd'hui ? »

Si la réponse est incorrecte ou incomplète, poser les questions restées sans réponse, dans l'ordre suivant :					
« En quelle année sommes-nous ? En quel mois ? Quel jour du mois ? Quel jour de la semaine ? »					
Ind	iquer si les items de réponse ci-d	lessous sont corrects ou	incorrects:		
0 0		□1 Correct □1 Correct □0 Correct	□0 Incorrect □0 Incorrect □0 Incorrect (jou	ır du mois n'impad	te pas le
0	Réponse « jour de la semaine » :	□1 Correct	□0 Incorrect		
Sco	ore orientation:				
Si le	e score < 3 → <mark>≌ Alerte</mark> → Etape	2			
NU	<u>ITRITION</u>				
Demander au sujet :					
1.	Son poids actuel : _ ,	kg			
2.	Avez-vous perdu involontairement Non	plus de 3kg au cours de 3	derniers mois ?	□1 Oui	□0
3.	3. Avez-vous perdu de l'appétit récemment ? □1 Oui □0 Non				□0
Si la somme des réponses questions 2 et 3 ≥ 1 → Alerte → Etape 2					
COGNITION (2)					

Dire au sujet : « Pouvez-vous me dire quels étaient les 3 mots que je vous ai demandés de répéter et de retenir tout à l'heure ? »

Rappel de 3 mots :

1. Premier mot	□1 Correct	□0 Incorrect		
2. Deuxième mot	□1 Correct	□0 Incorrect		
3. Troisième mot	□1 Correct	□0 Incorrect		
Nombre de mots r	appelés : /3			
Si le score < 3 →	<mark>≚ Alerte →</mark> Etape 2			
VISION				
1. Demander au	sujet :			
Avez-vous:				
 ou des ma 	mes de vue : difficultés pou ladies de l'œil ement pour une hypertensic	r voir de loin ou pour lire (avec vos lunettes si vous en portez) on artérielle ou un diabète?		
Répondez « ou	i » si au moins une réponse	e positive à une des questions : □1 Oui □0 Non		
Si la réponse = 1 (Oui) → Posez cette questi	ion :		
2. Avez-vous con	sulté un ophtalmologue dur	ant les 12 derniers mois ? □0 Oui □1 Non		
Si la réponse 2 = 1 (Non) → Alerte → Etape 2				
		n que votre vue a baissé, avec ou sans vos lunettes, au cours valuation ? □1 Oui □0 Non		
Si la réponse = 1 (Oui) → ≝ Alerte			

1.	Test de Whisper : Se mettre derrière le sujet (à distance d'un bras ou à environ 0,6 m) pour qu'il ne puisse pas lire sur les lèvres. Demander-lui de placer un doigt sur le tragus de l'oreille gauche pour obscurcir le son. Chuchoter un mot avec 2 syllabes				
	La personne a-t-elle pu répéter t	tous les mots			
	Pour l'oreille droite :	□0 Oui	□1 Non		
	Pour l'oreille gauche :	□0 Oui	□1 Non		
Si la	a somme des 2 réponses ≥ 1 → 🙎	∡Alerte → Etapo	2		
	Est-ce que vous ou votre entour rniers mois ou depuis votre derni			audition a baissé □0 Non	é au cours des 6
Si I	a réponse 2 = 1 (Oui) → 🛎 Alerte	→ Etape 2			
<u>PS</u>	SYCHOLOGIE				
Dei	mander au sujet :				
Au	cours des deux dernières semaines	s:			
1.	Vous êtes-vous senti déprimé ou	sans espoir?		□1 Oui	□0 Non
2.	Avez-vous trouvé peu d'intérêt ou	de plaisir à faire l	es choses?	□1 Oui	□0 Non
Si la somme des 2 réponses ≥ 1 → Alerte → Etape 2					
LO	OCOMOTION				
Tes	st de lever de chaise				
Der	mander au sujet de se lever d'une cl	haise 5 fois de suit	e, le plus vite pos	sible, les bras crois	sés sur la poitrine.

- Temps r	réalisé : _, secondes		
- Le sujet	a-t-il réalisé les 5 levers de chaise ?	□0 Oui	□1 Non
	Si OUI, a-t-il fait le test en moins de <u>14 secondes</u> (si le pa <u>16 secondes</u> (si le participant a 80 ans ou plus) ?	articipant a moins □0 Oui	de 80 ans) ou en moins de □1 Non

Si la somme des 2 réponses ≥ 1 →

Alerte → Etape 2

A l'issue des réponses apportées, une vue synthétique des résultats est présentée à la personne (cf. exemple ci-dessous), en précisant par capacité si le résultat est :

- normal
- anormal mais suivi
- une évaluation complémentaire devrait être réalisée avec le médecin traitant.

Dans le cas du questionnaire alimenté par les professionnels, la synthèse doit pouvoir être transmise au médecin traitant (exemple par mail MSSanté) sous réserve de l'accord du senior

Pas de déclin

Déclin de la capacité intrinsèque

PREMIERE EVAL	80% 🔳 14:00 UATION
RÉSULTAT	rs
1.Cognition: Normal	
2. Nutrition: Normal	
3. Vision: Normal 🔀	
4. Audition: Normal	
5. Psychologie: Normal	
6. Mobilite: Normal	
_	\rightarrow
•	



Cette vue synthétique est préférablement complétée d'une restitution globale (ici, version pour les professionnels)				
Vous venez de réaliser l'évaluation du participant « Nom+ Prénom + mois et année de naissance + lieu de naissance + Numéro de sécurité social (NIR) »				
Contenu pouvant être adapté aux spécificités régionales :				
le résultat est normal, vous avez donné des conseils généraux à la personne.				
② le résultat montre des anomalies, merci de renseigner le type d'orientation réalisée au regard de ses résultats :				
 Prise en charge déjà en cours par le médecin traitant ou spécialiste Je recommande au participant de prendre RDV avec son médecin traitant Je contacte son médecin traitant ou le médecin référent Je réalise ou programme l'étape 2 Autre 				
Questionnaire ICOPE (étape 1) en auto-évaluation				
☐ Première évaluation ☐ Evaluation de suivi				
COGNITION (1)				
 3. Avez-vous des problèmes de mémoire ou d'orientation (comme ne pas savoir où l'on est ou quel jour on est ?) □1 Oui □0 Non 				
Si la réponse = 1 (Oui) → Posez la question :				
5				

4.	 Avez-vous constaté une aggravation de ces problèmes au cours des 6 derniers mois ou depuis la dernière évaluation ? □1 Oui □0 Non 			
Sil	a réponse = 1 (Oui) → 🛎 <mark>Alerte</mark> →	➤ Etape 2		
Tes	st de 3 mots :			
ser			que vous essayiez de les retenir car ils vous e 1) ; FAUTEUIL, TULIPE, CANARD (liste 2)	
Pui	s dire au sujet : « Répétez les 3 mo	ts.»		
<u>Ori</u>	entation :			
Qu	elle est la date complète d'aujourd'h	nui ?		
Sél	ection de l'année, mois, jour de la	a semaine et jour du mois	s dans des menus déroulants.	
Ind	iquer si les items de réponse ci-d	lessous sont corrects ou	incorrects:	
0 0	Réponse « année » : Réponse « mois » : Réponse « jour du mois » :	☐1 Correct ☐1 Correct ☐0 Correct	□0 Incorrect □0 Incorrect □0 Incorrect (jour du mois n'impacte pas le	
0	score) Réponse « jour de la semaine » :	□1 Correct	□0 Incorrect	
Score orientation : /3				
Si le score < 3 → Alerte → Etape 2				
NUTRITION				
4.	4. Merci d'indiquer votre poids actuel : _ , kg			
5.	Avez-vous perdu involontairement Non	plus de 3kg au cours de 3	derniers mois ? □1 Oui □0	

Avez-vous perdu de l'appétit récemment ? Non			□1 Oui	□0	
Si la somme des ré	éponses 2 et 3 ≥ 1 → ≚ A	lerte → Etape 2			
COGNITION (2)					
Pouvez-vous écrire l'heure? »	(ou dire) quels étaient les 3	3 mots que l'on vous a demandés de	répéter et de rete	nir tout à	
1. Premier mot	□1 Correct	□0 Incorrect			
2. Deuxième mot	□1 Correct	□0 Incorrect			
3. Troisième mot	□1 Correct	□0 Incorrect			
Nombre de mots ra	appelés : /3				
Si le score < 3 → ¥	≰ Alerte → Etape2				
VISION					
1. Avez-vous :					
 des problèmes de vue : difficultés pour voir de loin ou pour lire (avec vos lunettes si vous en portez) ou des maladies de l'œil ou un traitement pour une hypertension artérielle ou un diabète ? 					
Répondez « oui » si au moins une réponse positive à une des questions : □1 Oui □0 Non					
Si la réponse = 1 (Oui) → Posez cette question :					
2. Avez-vous consulté un ophtalmologue durant les 12 derniers mois ? □0 Oui □1 Non					
Si la réponse 2 = 1 (Non) → <mark>≚ Alerte</mark> → Etape 2					

3. Avez-vous l'impression que votre vue a baissé, avec ou sans vos lunettes, au cours des 6 derniers mois ou depuis votre dernière évaluation ? □1 Oui □0 Non				
Si la réponse = 1 (Oui) → Alerte				
AUDITION				
1. Est-ce que vous ou votre entourage avez l'impression des 6 derniers mois ou depuis votre dernière évaluation		ition a baissé au cours □0 Non		
Si la réponse 2 = 1 (Oui) → Alerte → Etape 2				
PSYCHOLOGIE				
Au cours des deux dernières semaines :				
3. Vous êtes-vous senti déprimé ou sans espoir ?	□1 Oui	□0 Non		
4. Avez-vous trouvé peu d'intérêt ou de plaisir à faire les chose	s? □1 Oui	□0 Non		
Si la somme des 2 réponses ≥ 1 → Alerte → Etape 2				
LOCOMOTION				
Test de lever de chaise				
Levez-vous d'une chaise 5 fois de suite, le plus vite possible, les bras croisés sur la poitrine.				
- Temps réalisé : _ , secondes				
- Avez-vous réalisé les 5 levers de chaise ?	□0 Oui	□1 Non		

 Si OUI, avez-vous fait le test en moins de 14 secondes (si vous avez moins de 80 ans) ou en moins de 16 secondes (si vous avez 80 ans ou plus) ?
 □0 Oui
 □1 Non

Si la somme des 2 réponses ≥ 1 →

Alerte → Etape 2

A l'issue des réponses apportées, une vue synthétique des résultats est présentée à la personne (cf. exemple ci-dessous), en précisant par capacité si le résultat est :

- normal
- anormal mais suivi
- une évaluation complémentaire devrait être réalisée avec votre médecin traitant.

Pas de déclin

Déclin de la capacité intrinsèque



Cette vue synthétique est préférablement complétée d'une restitution globale (ici, version en autotest)

« M /Me Nom+ Prénom + mois et année de naissance + lieu de naissance + numéro de sécurité sociale (NIR) »

Contenu pouvant être adapté aux spécificités régionales :

- le résultat est normal, information/sensibilisation par le biais de renvois à des liens internet /applications (ex : www.pourbienvieillir.fr)
- le résultat montre des anomalies à évaluer,
 - o Je prends RDV avec mon médecin traitant
 - o Un professionnel de santé me contactera très prochainement